



schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

## **Maîtrise de formation continue universitaire franco- phone en psychologie de la santé (MAS en psychologie de la santé), Université de Fribourg**

Rapport d'évaluation externe pour l'accréditation selon LPsy | 30.03.2023



## Introduction

La loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions de la psychologie (Loi sur les professions de la psychologie ; LPsy) contient les dispositions légales fondamentales relatives à l'accréditation des filières de formation postgrade<sup>1</sup>. La mise en œuvre de ces dispositions relève de la compétence du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en tant qu'office responsable. L'idée centrale qui sous-tend ces articles est de veiller à ce que les formations continues soient de qualité, afin de protéger et d'assurer la santé publique et de permettre à des professionnel-le-s bien qualifié-e-s et compétent-e-s d'en sortir. Les filières de formation continue qui remplissent les exigences de la LPsy sont accréditées. L'organisation responsable obtient le droit de délivrer des titres postgrades fédéraux.

En outre, l'accréditation est avant tout un instrument qui offre aux responsables la possibilité d'analyser elles-mêmes et eux-mêmes leur filière de formation postgrade (autoévaluation) et de profiter des appréciations et des suggestions d'expert-e-s externes (évaluation externe). La procédure d'accréditation contribue ainsi à lancer un processus continu d'assurance et de développement de la qualité respectivement d'établir une culture de la qualité.

L'objectif de l'accréditation est de déterminer si les filières de formation continue sont conformes aux exigences légales. Il s'agit de constater si les offres de formation correspondantes sont conçues de manière à permettre aux personnes en formation postgraduée d'atteindre les objectifs de formation postgraduée<sup>2</sup> fixés par la loi et si le cursus de formation postgraduée est approprié du point de vue du contenu, de la structure et de la procédure, afin de qualifier les diplômé-e-s en tant que psychologues de la santé compétent-e-s sur le plan professionnel et relationnel et de les rendre aptes à exercer leur profession sous leur propre responsabilité.

La LPsy impose certaines exigences aux filières de formation continue des professions de la psychologie, qui sont vérifiées dans le cadre de la procédure d'accréditation. Ces exigences sont fixées dans la loi sous forme de critères d'accréditation<sup>3</sup>. L'un de ces critères se réfère aux objectifs de la formation continue et aux compétences visées par les futur-e-s professionnel-le-s<sup>4</sup>. Pour vérifier si ces objectifs peuvent être atteints, le DFI/l'OFSP a formulé des standards de qualité<sup>5</sup> qui traitent des domaines suivants : principes directeurs et objectifs, conditions cadres, contenus, personnes à former, formateur-ric-e-s, assurance qualité et évaluation.

Les critères d'accréditation et les standards de qualité servent de base à l'analyse de la propre filière de formation postgraduée (autoévaluation) et sont contrôlés par les expert-e-s externes (évaluation externe). Les standards sont évalués individuellement sur la base d'une échelle à trois niveaux : atteint, partiellement atteint et non atteint. Les critères d'accréditation, dont l'évaluation découle des standards de qualité, sont remplis ou non. Si un critère d'accréditation n'est pas rempli, la filière de formation postgraduée ne peut pas être accréditée.

---

<sup>1</sup> Articles 11 et suivants, articles 34 et 35, article 49 LPsy

<sup>2</sup> Article 5 LPsy

<sup>3</sup> Article 13 LPsy

<sup>4</sup> Article 13, alinéa 1, lettre b LPsy

<sup>5</sup> Ordonnance du DFI sur la portée et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie

## Contenu

Introduction	
1 Procédure .....	1
1.1 Commission d'expert-e-s .....	1
1.2 Calendrier.....	1
1.3 Rapport d'autoévaluation .....	2
1.4 Visite sur place .....	2
2 Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé.....	3
3 Évaluation externe par la Commission d'expert-e-s (rapport des expert-e-s).....	3
3.1 Examen des standards de qualité.....	3
Domaine 1 : Mission et objectifs .....	3
Domaine 2 : Conditions cadre de la formation postgrade.....	6
Domaine 3 : Contenus de la formation .....	10
Domaine 4 : Étudiant-e-s .....	14
Domaine 5 : Formateur-ric-e-s .....	17
Domaine 6 : Assurance qualité et évaluation .....	19
3.2 Profil des points forts et des points faibles de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé .....	21
3.3 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1) .....	22
4 Prise de position .....	25
4.1 Prise de position de l'organisation responsable (Université de Fribourg).....	25
4.2 Réaction de la Commission d'expert-e-s sur la prise de position de l'Université de Fribourg .....	25
5 Conclusion et requête d'accréditation de la Commission d'expert-e-s .....	25
6 Annexes .....	26

## 1 Procédure

En tant qu'organisation responsable de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé (ci-après aussi appelée « MAS en psychologie de la santé » ou simplement « MAS »), l'Université de Fribourg (UniFR) dépose, le 17 juin 2022, une demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation auprès de l'Office fédéral de la santé publique du Département fédéral de l'intérieur.

L'Université de Fribourg aspire à l'accréditation de sa filière de formation continue pour l'attribution du titre postgrade fédéral en psychologie de la santé. L'OFSP examine formellement la demande d'accréditation ainsi que le rapport d'autoévaluation et constate que ceux-ci correspondent aux exigences formelles. Le 15 août 2022, l'OFSP informe l'Université de Fribourg que la demande d'accréditation est transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), afin d'entamer la phase d'évaluation externe.

La séance d'ouverture de l'évaluation externe de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé se tient le 12 septembre 2022. Lors de cette séance, l'AAQ présente une présélection d'expert-e-s potentiel-le-s (aussi appelée « longue liste ») et détermine la date de la visite sur place.

### 1.1 Commission d'expert-e-s

La Commission d'expert-e-s est constituée sur la base d'une liste contenant trente-quatre noms. Cette longue liste est discutée avec l'Université de Fribourg, qui l'approuve. L'AAQ détermine la composition de la Commission d'expert-e-s et la communique par écrit à l'Université de Fribourg, le 21 novembre 2022.

La commission d'expert-e-s est constituée des personnes suivantes (ordre alphabétique) :

- MA. Laurent Brouyère, psychologue du travail et directeur de SYNOA Sàrl, Suisse romande, expert
- Lic. phil. Fabienne Dietrich Alber, neuropsychologue, Hôpital des enfants, Zurich, experte
- Dr. Stephan Van den Broucke, Professeur de psychologie de la santé à l'Université catholique de Louvain, président de la Commission

### 1.2 Calendrier

17.06.2022	Demande d'accréditation et dépôt du rapport d'autoévaluation
15.08.2022	Examen formel par l'OFSP
12.09.2022	Séance d'ouverture de la procédure d'accréditation
13.02.2023	Visite sur place
09.03.2023	1 <sup>ère</sup> version du rapport d'évaluation externe
24.03.2023	Prise de position de l'Université de Fribourg
29.03.2023	Version définitive du rapport d'évaluation externe
30.03.2023	Dépôt du dossier d'accréditation à l'OFSP/DFI

### 1.3 Rapport d'autoévaluation

L'Université de Fribourg met en place un groupe de pilotage pour la préparation du rapport d'autoévaluation. Ce groupe est composé de sept personnes, dont la présidente et la coordinatrice de la filière – toutes deux rédactrices du rapport d'autoévaluation – ainsi que les autres membres du Comité directeur. Le rapport d'autoévaluation est conforme aux exigences de forme et de contenu formulées par l'OFSP. Des annexes complètent le rapport.

Les membres de la Commission d'expert-e-s demandent à l'Université de Fribourg les documents suivants, afin de compléter les informations nécessaires à la préparation de la visite sur place :

1. **Contenu de la formation** : un support de cours concret par CAS (pour un enseignement en présentiel et en distanciel), la liste des critères imposés aux étudiant-e-s pour la sélection des places de travail/de stage, la liste des places de travail ou de stage existantes, un complément d'information sur le standard 3.3.1 concernant les connaissances théoriques et méthodologiques liées aux « comportements de santé et de maladie dans leur pluralité et leur évolution »
2. **Évaluation** : la liste des sujets de mémoire, un descriptif de l'évaluation finale et la grille d'évaluation relative à celle-ci
3. **Supervision** : les profils des superviseur-se-s externes
4. **Système d'assurance qualité** : le plan stratégique et un descriptifs des processus d'assurance qualité de la filière, les indicateurs et autres éléments du système d'assurance qualité spécifique au MAS (tableau de bord), le rapport d'évaluation qualité de la troisième volée, une copie du contenu de l'évaluation y relative, un document retraçant l'évaluation de la filière et les améliorations apportées d'une année à l'autre, un rapport ou un compte rendu retraçant le suivi des objectifs et leur évolution, une description des processus utilisés dans les changements de formateur-riche-s (évaluations, entretiens, procédures formelles)
5. **Autre** : un support de présentation de la filière utilisé lors de la journée d'accueil

### 1.4 Visite sur place

La visite sur place se tient les 26 janvier et 13 février 2023 (un jour et demi). La première demi-journée a lieu à distance, via la plateforme Zoom, alors que la journée du 13 février 2023 se déroule dans les locaux de l'Université de Fribourg (sur le site Regina Mundi). Durant ces trois demi-journées, la Commission d'expert-e-s mène des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tient des réunions internes et fournit un compte rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus est trouvé au sein de la Commission d'expert-e-s pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se déroulent dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui permettent à la Commission d'expert-e-s de se faire une opinion globale et approfondie de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé, et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation (voir le chapitre 3 du présent rapport).

D'un point de vue organisationnel, la visite sur place est parfaitement coordonnée par l'Université de Fribourg.

## 2 Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé

La Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé est instaurée par les universités de Fribourg, de Genève et de Lausanne grâce au soutien du Triangle Azur en 2016. Elle est rattachée au Département de psychologie de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Fribourg et bénéficie d'une convention de programme signée par les trois institutions partenaires. La filière collabore également étroitement avec la Société Suisse de Psychologie de la Santé. Son curriculum est élaboré en se fondant sur les standards de qualité formulés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à la suite d'une étude menée en 2013 et permettant d'identifier les besoins en formation continue du Triangle Azur. Le MAS en psychologie de la santé naît ainsi le 25 octobre 2016, jour de l'acceptation de son Règlement pour l'obtention du MAS en Psychologie de la santé en langue française (ci-après aussi « Règlement du MAS ») par les trois universités partenaires et le Triangle Azur. Il comporte sept parties principales (selon sa forme observée lors de l'évaluation externe) :

- Un CAS en Conseil psychologique, santé et famille
- Un CAS en Analyse des pratiques en situations de soins
- Un CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé
- Un enseignement spécifique au MAS en psychologie de la santé
- De la pratique professionnelle
- Des supervisions
- Un mémoire

À condition qu'elle puisse s'autofinancer, la filière propose une nouvelle édition tous les deux ans. Ce laps de temps doit permettre aux étudiant-e-s de compléter la formation, à la fois théorique et pratique, exigée dans le cadre du MAS en psychologie de la santé. De fait, la première volée commencée à l'automne 2016 s'achève à l'automne 2018, la seconde lui succède de 2018 à 2020 (bien que trois participantes sur les huit inscrites bénéficient d'un prolongement d'un semestre dû à la pandémie de coronavirus), la troisième s'achève comme prévu en 2022, année qui voit également apparaître la quatrième édition de la formation, en cours aujourd'hui.

## 3 Évaluation externe par la Commission d'expert-e-s (rapport des expert-e-s)

### 3.1 Examen des standards de qualité

#### Domaine 1 : Mission et objectifs

##### Standard 1.1 Mission

**1.1.1** *La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade (ci-après « organisation responsable ») sont formulés sous forme de mission. Cette mission est publiée.*

La mission et les principes fondamentaux de l'Université de Fribourg – organisation responsable de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé – sont définis dans la Charte et la Loi sur l'Université du 19 novembre 1997 (notamment art. 1 et 2), accessibles sur le site web de l'institution. La mission de la Faculté des Lettres et Sciences

humaines est quant à elle directement déclinée à partir de celle de l'Université ; elle insiste sur la formation continue et encourage le transfert de connaissances. Les universités de Genève et de Lausanne sont elles aussi traversées par ces valeurs, ce qui offre une assise commune aux parties du MAS dispensées sur les trois sites. Dès lors, la filière s'offre des racines tripartites et formule sa mission en tenant compte des valeurs partagées et de la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy) : « Former des psychologues de la santé capables d'exercer leur profession sous leur propre responsabilité selon l'art. 5 de la LPsy » (LPsy, RS 935.81). Celle-ci est publiée sur le flyer et les affiches du MAS en psychologie de la santé, accessibles depuis la [page web](#) dédiée à la filière<sup>6</sup>. Chaque université partenaire publie à son tour les informations relatives au MAS et redirige ses visiteurs vers le site internet de l'Université de Fribourg. Les réseaux sociaux du Département de psychologie de l'organisation responsable – Instagram, Twitter et Facebook – sont à leur tour souvent exploités, tout comme la plateforme Formapsy.

Lors de son analyse, la Commission d'expert-e-s souligne la cohérence des liens et des valeurs unissant les différentes universités partenaires et constate que la mission de l'Université de Fribourg est clairement énoncée, publiée et accessible à toute personne intéressée. Le caractère général de la mission spécifique au MAS retient cependant l'attention des expert-e-s, qui souhaiteraient qu'elle soit davantage orientée vers une définition de la psychologie de la santé en accord avec les axes principaux de la filière. La Commission d'expert-e-s remarque également que la page web dédiée à la formation ne mentionne aucun lien avec des organisations parentes ni aucune référence externe, ce qui participerait pourtant à l'enrichir et à la rendre plus attractive.

Le standard est atteint.
--------------------------

*Recommandation n°1 : Orienter la mission spécifique à la filière vers une définition de la psychologie de la santé en accord avec ses axes principaux et préciser les liens du MAS avec d'autres organisations.*

**1.1.2** *Les axes principaux de la filière de formation postgrade découlent de la mission. Ils sont dûment motivés.*

Le MAS en psychologie de la santé s'inscrit dans la continuité de la mission de l'Université de Fribourg et de celle de la filière. Plus spécifiquement, il répond à la volonté de « [transmission de] connaissances théoriques et méthodologiques étendues et scientifiquement fondées ainsi que des compétences pratiques complémentaires » (Règlement pour l'obtention du MAS en Psychologie de la santé en langue française du 25 octobre 2016, art. 2). La formation proposée se décline de fait en sept axes principaux, valorisant l'acquisition de connaissances approfondies ainsi qu'une approche plurifactorielle et intégrative de la pratique professionnelle. Ces axes se présentent comme suit :

- Un CAS en Conseil psychologique, santé et famille
- Un CAS en Analyse des pratiques en situations de soins
- Un CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé
- Un enseignement spécifique au MAS en psychologie de la santé
- De la pratique professionnelle
- Des supervisions
- Un mémoire

<sup>6</sup> <https://www.unifr.ch/psycho/fr/etudes/postgrade/mas-psychosante/>.

Le modèle choisi – répartissant trois domaines principaux en trois CAS distincts – permet de couvrir une définition de la psychologie de la santé comme discipline « consistant à intervenir sur les facteurs psychologiques (comportements, cognitions, affects) qui déclenchent, accompagnent ou amplifient une maladie à tous les stades de son développement (avant, pendant, et après) ». Cette répartition permet d'inclure la promotion de la santé et l'accompagnement des patient-e-s et de leur entourage.

La Commission d'expert-e-s observe que, non seulement chaque axe découle de la mission, mais qu'il est aussi dûment motivé et donne naissance à des objectifs clairement définis et communiqués. L'enseignement spécifique qui s'ajoute aux trois CAS permet en outre de relier les différents axes et de fédérer les approches proposées.

Le standard est atteint.

## **Standard 1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade**

**1.2.1** *Les objectifs d'apprentissage sont formulés et publiés. Leur contribution au but de la formation postgrade est précisée. Ils reprennent les objectifs de la formation postgrade fixés dans la Loi sur les professions de la psychologie<sup>7</sup>.*

Les objectifs du MAS en psychologie de la santé sont clairement formulés :

- Acquérir des connaissances des enjeux actuels des domaines du conseil et du suivi psychosocial des patient-e-s, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, et de l'analyse des pratiques professionnelles en santé.
- Acquérir des connaissances opérationnelles des outils de gestion de projet, de construction et d'évaluation d'interventions, de transfert de connaissances, ainsi que de la pratique de l'interdisciplinarité.
- Dans le cadre d'un stage supervisé, appliquer les savoirs et acquérir une expérience des méthodes et des pratiques de cette spécialisation professionnelle.
- Connaître les modèles scientifiques et leur utilisation dans le cadre de la pratique professionnelle.
- Acquérir des connaissances s'appuyant sur la recherche scientifique et la méthodologie en psychologie, et les mettre en pratique à travers la rédaction d'un travail de mémoire.

En sus de ces objectifs principaux, des objectifs et des sous-objectifs d'apprentissage spécifiques sont également élaborés et mis en lien direct avec la Loi sur les professions de la psychologie.

Dès lors, la Commission d'expert-e-s note que les objectifs principaux et d'apprentissage sont fidèles aux directives de la LPsy (art. 5) et à ses ordonnances (annexe 4 de l'AccredO-LPsy). Ils sont entre autres publiés sur les flyers du MAS et de chaque CAS et accessibles par le site web de l'UniFR, parfois sous forme synthétique ou vulgarisée. Ils figurent également dans le Règlement du MAS (art. 2 « Objectifs de la formation et public cible »). Les expert-e-s notent toutefois l'absence de correspondance aux descripteurs de Dublin<sup>8</sup> et à leurs catégories, et encouragent la haute école à les mentionner, afin de situer le MAS sur la scène internationale. Elle et ils

<sup>7</sup> Article 5 LPsy

<sup>8</sup> Développés par la Joint Quality Initiative : Congrès JQI de Dublin le 23.03.2004.

proposent également d'aligner les objectifs du CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé sur le cadre du [COMPHP](#)<sup>9</sup>.

Le standard est atteint.

**1.2.2** *Les contenus de la formation ainsi que les formes d'apprentissage et d'enseignement s'appuient sur les objectifs de la filière de formation postgrade et sur ses objectifs d'apprentissage.*

Le MAS se partage globalement en sept parties, dont trois répondent tout spécifiquement aux objectifs avérés de la filière (cf. Règlement pour l'obtention du MAS en Psychologie de la santé en langue française, art. 2) :

- Le CAS en Conseil psychologique, santé et famille dont l'objectif principal est d'acquérir des connaissances des enjeux actuels du domaine du conseil et du suivi psychosocial des patient-e-s, sachant qu'il thématise aussi la problématique des proches et de la famille.
- Le CAS en Analyse des pratiques en situations de soins, dont l'objectif principal est d'acquérir des connaissances des enjeux actuels du domaine de l'analyse des pratiques professionnelles en santé.
- Le CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé dont l'objectif principal est d'acquérir des connaissances des enjeux actuels du domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé et dont un des objectifs principaux d'apprentissage est l'analyse des comportements de santé, l'explication des représentations des maladies et l'intervention.

Les formes d'apprentissage proposées varient en fonction des contenus théoriques et des compétences pratiques demandées : il peut s'agir d'études de cas, de jeux de rôles, d'un apprentissage par la pratique ou par la rédaction de travaux scientifiques personnels. Les examens permettant la validation des différents CAS sont eux aussi spécifiques à l'enseignement dispensé.

Ainsi détaillée, la formation répond selon les expert-e-s pleinement à une logique d'apprentissage efficace et intégrative de la théorie comme de la pratique. Les expert-e-s constatent donc que les contenus de la formation et les formes d'enseignement proposés couvrent les objectifs d'apprentissage énoncés dans le Règlement du MAS et dans les directives internes relatives aux modalités d'évaluation de la filière.

Le standard est atteint.

## **Domaine 2 : Conditions cadre de la formation postgrade**

### **Standard 2.1 Admission à la formation, durée et coûts**

**2.1.1** *Les conditions d'admission à la formation postgrade ainsi que la durée des études sont réglementées conformément à la Loi sur les professions de la psychologie<sup>10</sup> et sont publiées.*

Les conditions d'admission ainsi que la durée des études figurent notamment dans le Règlement du MAS (art. 8 et 10). Sont accepté-e-s sur dossier les candidat-e-s titulaires d'un master ou d'un

<sup>9</sup> <https://www.iuhpe.org/index.php/en/comphp-2/1249-comphp-publications-2>.

<sup>10</sup> Article 6 et 7 LPsy

diplôme reconnu comme équivalent. Les candidat-e-s doivent également pouvoir justifier d'un contrat d'engagement permettant la validation de la pratique professionnelle. Si elles et ils ne répondent pas immédiatement à ce critère, elles et ils peuvent être admis-es à titre provisoire, moyennant la présentation d'un contrat dans les six mois suivant l'inscription à la filière. La durée des études respecte la LPsy, variant de vingt-quatre mois au minimum à quarante-huit mois au maximum, sauf dérogation exceptionnelle du Comité directeur.

Lors de la visite, les échanges avec les étudiant-e-s soulignent la difficulté qu'elles et ils peuvent avoir à obtenir un emploi en psychologie de la santé, la discipline s'inscrivant souvent en creux d'autres domaines. La Commission d'expert-e-s approuve donc pleinement l'idée d'imposer comme prérequis la signature d'un contrat avant le début de la formation.

Le standard est atteint.

**2.1.2** *Le coût total minimum à escompter pour la formation postgrade est indiqué de manière explicite. Il est présenté en détail et est publié.*

Le coût total de la formation s'élève à un minimum de CHF 26'000.-. La finance d'inscription inclut la totalité de la formation, à l'exception de trente unités de supervision externe laissées à la charge des participant-e-s. Les coûts supplémentaires incombant aux apprenant-e-s représentent environ CHF 4'000.- pour trente unités de supervision (le tarif horaire pris en compte ici s'élève à CHF 150-200.-). Des variations peuvent ainsi être engendrées par la supervision des étudiant-e-s, ce qui situe, selon la filière, le coût maximal de la formation à CHF 30'000.- environ. Le coût détaillé de la formation est publié sur la page web dédiée à la filière.

Les expert-e-s jugent que les informations concernant les frais de la formation sont bien détaillées mais pourraient être mieux publiées. De fait, si le coût total de la formation et le détail des frais apparaissent bien sur la page web du MAS, le flyer de présentation ne mentionne pour l'ensemble de la formation que le coût total minimal à la charge des étudiant-e-s. Afin de faciliter la distribution de l'information, la Commission d'expert-e-s propose de faire figurer le coût total minimal et maximal de la formation sur les documents de présentation du MAS.

Le standard est atteint.

*Recommandation n°2 : Faire figurer le coût minimal et maximal de la formation de manière explicite sur les documents de présentation du MAS.*

**Standard 2.2 Organisation**

**2.2.1** *Les responsabilités, fonctions et processus inhérents à la filière de formation postgrade sont établis de manière explicite ; les milieux concernés, notamment les étudiants, ont accès aux informations y relatives.*

Le Règlement du MAS dispense des informations précises sur l'organisation de la filière, ses comités, leurs fonctions et leurs rôles (art. 4 à 7). La gestion du MAS est ainsi confiée à un Comité directeur, entouré d'un Conseil scientifique, garant scientifique et pédagogique, et de trois Comités de formation (un comité par CAS, établi dans chaque université partenaire) qui procèdent à l'évaluation générale du programme. Malgré la complexité apparente de la structure organisationnelle et la dispersion des comités, toutes ces instances collaborent étroitement et intègrent un riche panel de spécialistes participant à la qualité de la formation dispensée. La

communication entre les organes, ainsi qu'avec les étudiant-e-s, est facilitée par la présence de la coordinatrice, siégeant au Comité directeur et au Conseil scientifique, et par celle de deux superviseuses qui relaient activement les griefs des participant-e-s.

L'organisation générale du MAS en psychologie de la santé est présentée à tou-te-s les étudiant-e-s lors de la séance d'accueil. Le support de cette présentation est ensuite disposé à leur attention sur la plateforme numérique de cours Moodle. Le rôle des différentes instances ainsi que leur composition sont également communiqués via les pages web et les flyers, qui offrent d'ailleurs un grand nombre d'autres informations utiles, issues de documents officiels comme le plan d'études, les directives internes ou encore la charte de la filière. Il rend également accessibles le flyer de présentation, permettant à chacun-e de s'informer en temps voulu.

Les expert-e-s constatent qu'effectivement toutes les personnes intéressées peuvent accéder aux informations principales relatives à la filière et que les étudiant-e-s ou formateur-ric-e-s interrogé-e-s lors des entretiens connaissent globalement bien son fonctionnement et les différentes responsabilités de chaque partie. La Commission d'expert-e-s relève également que la présence de diplômé-e-s du MAS dans les organes responsables (Comité directeur et Comité scientifique) est un élément très positif permettant la prise en compte de différents points de vue sur le curriculum.

Le standard est atteint.

**2.2.2** *Les différents rôles et fonctions des formateurs<sup>11</sup> au sein de la filière de formation post-grade sont définis et délimités de façon appropriée.*

Les enseignant-e-s sont agréé-e-s par le Comité de formation de chaque CAS, le Comité directeur choisissant quant à lui les formateur-ric-e-s intervenant pour l'enseignement spécifique. Ces dernier-ère-s dispensent des connaissances théoriques ou pratiques sous forme académique. Chaque enseignant-e est responsable de son enseignement. Les superviseur-se-s se divisent quant à elles et ils en trois catégories :

- Les superviseur-se-s académiques, qui accompagnent les étudiant-e-s dans l'élaboration de leur mémoire et sont alors principalement des membres du Comité directeur ;
- Les superviseur-se-s de la pratique agréé-e-s par le Comité directeur, qui accompagnent les participant-e-s tout au long de leur cursus. Elles et ils soutiennent les étudiant-e-s dans l'élaboration d'une problématique de recherche ancrée dans la pratique lors des supervisions collectives ;
- Enfin les superviseur-se-s de la pratique professionnelle, qui accompagnent les candidat-e-s du MAS sur leur lieu de travail ou de stage.

Ainsi explicités, les rôles des divers-e-s formateur-ric-e-s semblent parfaitement clairs et bien délimités à la Commission d'expert-e-s. Cette dernière relève également l'existence heureuse d'une Charte (Charte de formation du 18 mars 2022), liant tou-te-s les acteur-ric-e-s du MAS, et permettant à chacun-e de connaître les valeurs et les engagements attendus lors de la formation. Elle est publiée et téléchargeable sur le site internet de la filière.

Le standard est atteint.

<sup>11</sup> Que ce soient des enseignants, des superviseurs ou des formateurs de terrain

## Standard 2.3 Ressources

**2.3.1** *L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques permettent de dispenser l'intégralité de la formation conformément aux normes de qualité et aux objectifs fixés.*

Le MAS en psychologie de la santé suit la convention de programme signée entre les universités de Fribourg, de Genève et de Lausanne, qui implique l'autofinancement de la filière et conditionne la tenue de la formation. Celle-ci ne peut en effet avoir lieu que si le budget total est couvert grâce au nombre de participant-e-s ; la finance d'inscription doit donc couvrir tous les frais liés à la réalisation du MAS, à l'exception des trente unités de supervision externe laissées à la charge des étudiant-e-s. Le Comité directeur de la filière est chargé de veiller à l'équilibre du budget et de garantir que les ressources puissent permettre de dispenser l'intégralité de la formation. En ce sens, il doit notamment s'assurer de la tenue de deux postes fixes affiliés à l'UniFR : un poste de coordinateur-riche (50%) et un poste de comptable (5%). Les ressources matérielles et techniques nécessaires sont quant à elles fournies d'abord par l'Université de Fribourg – qui met notamment à disposition les salles de cours et les bureaux, une page web, une adresse électronique pour le MAS, l'accès aux bibliothèques et aux bases de données bibliographiques, la plateforme Moodle –, puis par les deux universités partenaires, qui fournissent les infrastructures nécessaires lorsque les enseignements y sont dispensés. La réalisation de la partie pratique de la formation est déléguée aux institutions accueillant les étudiant-e-s.

Les expert-e-s observent que cette répartition des tâches et des responsabilités permet de pallier d'éventuelles difficultés dans la gestion des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, financières ou techniques.

Le standard est atteint.
--------------------------

**2.3.2** *L'équipement technique dans les établissements de formation postgrade est adapté aux exigences actuelles. Il garantit le recours à des formes d'enseignement et d'apprentissage appropriées.*

Les infrastructures et les équipement techniques mis à disposition correspondent aux standards universitaires habituels, et ce dans les trois institutions partenaires. Toutes les salles sont ainsi équipées d'une connexion à internet, d'un beamer, de microphones et de caméras permettant non seulement la tenue de l'enseignement en présentiel, mais également à distance. Les étudiant-e-s étant immatriculé-e-s à l'UniFR, elles et ils disposent d'une carte d'étudiant-e, de divers softwares, d'un accès à la plateforme Moodle – sur laquelle sont diffusés les supports de cours du MAS –, à la bibliothèque, aux cafétérias et aux sports universitaires.

La Commission d'expert-e-s constate que l'intégration du MAS en psychologie de la santé à l'Université de Fribourg permet de garantir tous les besoins matériels de la filière (salles de cours, matériel informatique, audiovisuel, etc.), y compris dans des situations complexes nécessitant la mise en place d'un enseignement à distance, comme lors de la dernière pandémie de coronavirus. L'Université met également sa plateforme numérique de cours (Moodle) à disposition de la filière. La souplesse ainsi obtenue permet la diversité des formes d'apprentissage ; celle-ci est favorisée par le nombre restreint de participant-e-s au MAS.

Le standard est atteint.
--------------------------

## Domaine 3 : Contenus de la formation

### Standard 3.1 Principes

**3.1.1** *La formation postgrade permet d'acquérir des connaissances et un savoir-faire étendus, établis scientifiquement et empiriquement fondés, fondamentaux pour le domaine de la psychologie de la santé, à savoir la promotion de la santé et la prévention des maladies, l'analyse et la compréhension des comportements de santé et de maladie, l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches, l'analyse ainsi que l'amélioration des pratiques professionnelles et des systèmes de santé.*

Grâce à son approche à la fois théorique et pratique, le MAS en psychologie de la santé offre à ses étudiant-e-s la possibilité de développer des compétences diverses, sur le plan scientifique et empirique. La structure du cursus – composé de trois CAS et d'un enseignement spécifique – est plébiscitée par la Commission d'expert-e-s, qui apprécie l'étendue des approches proposées (conseil psychologique, analyse des pratiques et promotion de la santé). Celle-ci permet en effet aux étudiant-e-s d'être sensibilisé-e-s à une vision vaste de la psychologie de la santé.

Les expert-e-s remarquent également que le pôle pratique, complétant les cours théoriques dispensés au sein de l'Université, offre aux étudiant-e-s d'acquérir un important savoir-faire. L'approche *evidence-based* traverse ainsi le MAS et la démarche empirique est régulièrement privilégiée, y compris dans le mémoire. Cette approche se retrouve également lors des supervisions, puisqu'après avoir été enseignées, les différentes compétences de la discipline (y compris relationnelles, éthiques ou économiques) peuvent être discutées. Les apprenant-e-s soulignent d'ailleurs la richesse de ces échanges et apprécient l'occasion de confronter leurs expériences et d'y réfléchir ensemble, tout en découvrant non seulement l'étendue, mais aussi les limites de leur profession. Selon la Commission d'expert-e-s, cette approche intégrative permet aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences complémentaires nécessaires à la bonne pratique du métier de psychologue de la santé.

Le standard est atteint.
--------------------------

**3.1.2** *Les contenus de la formation postgrade correspondent aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité.*

L'agencement de la filière correspond globalement aux exigences actuelles, selon les observations de la Commission d'expert-e-s : les contenus théoriques et les méthodes tiennent le plus souvent compte de l'actualité de la recherche. Les différents conseils et comités constituant le MAS sont par ailleurs composés de représentant-e-s du monde académique qui contribuent par leurs recherches à actualiser et faire vivre la discipline. Le MAS profite non seulement de ce développement des connaissances – intégrées ensuite dans l'enseignement – mais aussi du réseau national et international de ses chercheur-se-s. Certain-e-s collègues externes participent en effet à la formation des étudiant-e-s en étant invité-e-s dans les différents CAS comme formateur-ric-e-s. Les expert-e-s reconnaissent pleinement la richesse de ces connexions, qu'ils saluent, mais insistent sur les échanges potentiels que la filière pourrait entretenir avec d'autres formations, comme le MAS en psychologie de la santé organisé depuis l'automne dernier à Berne et à Zurich.

Le standard est atteint.
--------------------------

## Standard 3.2 Volets de la formation

**3.2.1** *La formation postgrade comprend les deux volets suivants : une formation théorique et méthodologique (connaissances et savoir-faire en psychologie de la santé), et une formation pratique dans le domaine de la psychologie de la santé.*

Le MAS en psychologie de la santé comprend une formation pratique et des cours théoriques, auxquels s'ajoute un mémoire de fin d'études (Règlement du MAS, art. 13-16). La Commission d'expert-e-s observe que la partie pratique est composée d'heures d'activité clinique ainsi que d'unités de supervision. Elle constate également que la partie théorique dispense quant à elle des connaissances et un savoir-faire spécifiques à la discipline.

Le standard est atteint.

**3.2.2** *L'étendue des volets de la formation postgrade sont composés comme suit<sup>12</sup> :*

*Formation théorique et méthodologique :*

*400 unités au minimum (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.)*

*Formation pratique :*

- *Activité professionnelle accompagnée de psychologues de la santé : 1 an d'activité au minimum, à 50% au minimum, auprès d'un employeur ou d'une organisation pertinente dans le domaine de la santé publique et/ou individuelle, ou 900 heures minimum dans le cadre d'un projet de recherche ou d'intervention en psychologie de la santé.<sup>13</sup>*
- *Recherche sur la pratique : documentation, analyse et évaluation de l'activité individuelle, y compris un mémoire.*
- *Supervision, accompagnement et évaluation de la pratique : au minimum 150 unités au total consacrées à différentes formes d'accompagnement de la pratique (supervision en séance individuelle ou de groupe, études de cas, séminaires d'accompagnement de la pratique, etc.).*

La répartition des unités, leur évaluation et la validation des pratiques cliniques sont documentées dans Règlement du MAS en psychologie de la santé (art. 13-16). Les expert-e-s observent que la filière respecte les exigences de la LPsy en matière d'unités et d'heures de pratique. De fait, elle propose au moins 400 unités théoriques, exige un an d'activité à un taux de 50% minimum ou au moins 900 heures de pratique, doublement validées par le Comité directeur (au début et à la fin de la formation). Le MAS offre 120 unités de supervision interne et 30 unités de supervision externe sont laissées à la charge des participant-e-s.

Le standard est atteint.

## Standard 3.3 Connaissances et savoir-faire

**3.3.1** *La formation postgrade transmet des connaissances théoriques et méthodologiques étendues et scientifiquement fondées, en particulier dans les domaines suivants :*

- *Connaissances fondamentales en psychologie de la santé (psychoaffectives, biologiques, relationnelles, socioculturelles) ;*

<sup>12</sup> Une unité comprend 45 minutes au moins.

<sup>13</sup> Une expérience professionnelle de psychologue de la santé préalable peut être prise en compte.

- *Comportements de santé et de maladie dans leur pluralité et leur évolution ;*
- *Modèles et interventions de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et de l'accompagnement des patients et de leurs proches ;*
- *Méthodologies de recherche et d'intervention du domaine de la psychologie de la santé ;*
- *Développement et évaluation des interventions du domaine de la psychologie de la santé.*

Grâce au plan d'études et aux contenus de cours mis à la disposition des expert-e-s, celle-ci et ceux-ci peuvent apprécier la diversité des enseignements proposés. Elle et ils observent qu'à travers ses trois CAS et son enseignement spécifique, la formation permet l'acquisition de connaissances solides, notamment dans les domaines suivants : le conseil et le suivi psychosocial des patient-e-s et de leurs proches, l'analyse des pratiques professionnelles en santé, la prévention des maladies et la promotion de la santé, l'analyse des comportements de santé, l'explication des représentations des maladies et l'intervention. La Commission d'expert-e-s juge ainsi que le programme proposé par le MAS couvre les bases énoncées ci-dessus et permet aux étudiant-e-s d'acquérir les modèles et les méthodologies spécifiques à la psychologie de la santé.

Le standard est atteint.
--------------------------

### 3.3.2 Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade ;

- *Résultats de la recherche dans le domaine de la psychologie de la santé et impact de ces résultats sur la pratique ;*
- *Réflexion critique sur l'efficacité, la portée et les limites des modèles et méthodes enseignés ;*
- *Réflexion sur l'éthique, la déontologie et les devoirs professionnels ;*
- *Transmission des connaissances fondamentales des systèmes de santé ;*
- *Transmission des connaissances fondamentales et des différences par rapport aux disciplines connexes (par ex. psychologie clinique, médecine comportementale, économie de la santé, neurosciences, anthropologie de la santé) ;*
- *Transmission des connaissances fondamentales de l'épidémiologie, des causes de maladie et de décès, de l'épidémiologie comportementale et de la biostatistique ;*
- *Transmission des connaissances de base sur le système juridique, le système social et le système des assurances en Suisse ainsi que sur leurs institutions.*

La Commission d'expert-e-s observe que le MAS complète les bases acquises en proposant des cours visant le développement des compétences listées ci-dessus. Le programme d'études démontre explicitement que la plupart des domaines sont représentés adéquatement lors de la formation. Certains sont d'ailleurs traités de manière transversale et apparaissent tout au long de la formation ; c'est le cas, par exemple, de la réflexion critique proposée sur les modèles ou leur efficacité, de l'introduction des derniers résultats de la recherche directement dans le curriculum ou encore de la réflexion empirique, qui accompagne les apprenant-e-s dans leur pratique et leur mémoire. Lors des entretiens, les relations entretenues avec les disciplines connexes à la psychologie de la santé apparaissent comme l'une des richesses du cursus. La variété de professions des intervenant-e-s – tantôt infirmier-ère-s, tantôt psychothérapeutes, membres du corps professoral ou encore médecins – instaure une vision pluridisciplinaire qui permet aux étudiant-e-s de situer leur pratique dans le vaste domaine des soins de santé et de la santé publique. Selon leurs témoignages, le MAS participe activement à la construction de leur identité professionnelle, en entretenant des rapports étroits avec d'autres disciplines.

La Commission d'expert-e-s salue l'attention portée au développement d'une identité professionnelle spécifique, essentiel pour une discipline encore jeune et qui peine parfois à se faire une place.

Le standard est atteint.

### Standard 3.4 Formation pratique

*L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière suffisamment d'expérience pratique dans le domaine de la psychologie de la santé dans au moins un axe principal de la formation postgrade. Elle fait en sorte que l'expérience pratique soit acquise dans des institutions relevant du domaine de la psychologie de la santé ou dans le cadre d'un projet de recherche ou d'intervention dans le domaine de la psychologie de la santé. L'organisation formule les directives correspondantes et veille à leur respect.*

Chaque étudiant-e inscrit-e au MAS doit effectuer 900 heures de pratique lui permettant d'acquérir le savoir-faire demandé. La Commission d'expert-e-s remarque toutefois que les conditions institutionnelles et légales actuelles n'encouragent pas l'emploi de psychologues de la santé et qu'il n'est, en l'état, pas possible pour la filière de remplir complètement le standard 3.4. En effet, il n'existe à l'heure actuelle que peu de spécialistes titulaires d'un titre FSP et aucun spécialiste reconnu au niveau fédéral. De plus, les prestations incombant aux psychologues de la santé sont souvent effectuées par d'autres spécialistes. L'identification des places de travail ou de stage est donc particulièrement ardue. Par conséquent, les expert-e-s estiment que les efforts fournis par la filière et son système de reconnaissance de la formation pratique sont adéquats – elle et ils notent par exemple que la direction du MAS actionne volontiers son réseau –, à ceci près qu'elle pourrait soumettre à ses étudiant-e-s une liste des institutions pouvant potentiellement les accueillir. En effet, l'employeur-e doit être reconnu-e et validé-e par le Comité directeur, qui procède à une analyse au cas par cas et évalue l'activité pratique et l'institution dans laquelle celle-ci se déroule. Elle tient compte de la nature de l'établissement, et s'informe notamment sur le cahier des charges proposé, la présence d'un psychologue, ou l'intervision au sein de l'institution. Au terme de la formation pratique, elle demande à chaque étudiant-e de rédiger un rapport de stage, devant souligner les liens coexistant avec les acquis théoriques proposés lors du MAS.

Les expert-e-s observent ainsi que les dispositions nécessaires sont prises pour permettre aux étudiant-e-s d'acquérir dans la pratique le savoir-faire nécessaire en psychologie de la santé. En ce sens, la mise en contact des étudiant-e-s d'une nouvelle volée, avec celles et ceux fraîchement diplômé-e-s est saluée par la Commission d'expert-e-s, qui sait toute l'importance du réseau pour une discipline aussi jeune que la psychologie de la santé. Elle et ils encouragent d'ailleurs la filière à entretenir des liens étroits avec ses alumni-ae, potentiel-le-s employeur-e-s, qui présentent l'avantage de connaître le MAS et d'être actif-ve-s dans la discipline correspondante.

Le standard est atteint.

*Recommandation n°3 : Mettre la liste des institutions reconnues par la filière à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter la recherche d'un stage et/ou d'une place de travail.*

*Recommandation n°4 : Entretenir des liens étroits avec les alumni-ae de la filière, employeur-e-s pouvant, à terme, potentiellement fournir des places de stage ou de travail aux étudiant-e-s du MAS.*

### Standard 3.5 Supervision, accompagnement et évaluation de la pratique

*L'organisation responsable veille à ce que l'activité pratique ou le projet de recherche ou d'intervention des étudiants soit accompagné et évalué régulièrement, c'est-à-dire encadré, analysé et développé. Elle garantit que la supervision ainsi que d'autres formes adéquates d'accompagnement de la pratique permettent aux étudiants de progresser par étapes dans leur pratique de la psychologie de la santé, dans un cadre sécurisant.*

Durant leur cursus, les apprenant-e-s doivent pouvoir attester d'au moins 150 unités de supervision. Les 120 unités dispensées par la filière se partagent entre l'accompagnement du travail de mémoire et celui de la pratique professionnelle. La filière propose deux superviseuses internes, qui suivent les étudiant-e-s en groupe ou de manière individuelle. La relation de confiance qu'elles instaurent avec les participant-e-s de chaque volée profite à un climat propice aux échanges. Les trente unités restantes sont généralement effectuées par les participant-e-s sur leur lieu de travail ou de stage, mais le Comité directeur accepte également qu'il s'agisse de supervisions prises chez des superviseur-se-s externes ou de formation continue en psychologie de la santé. L'évaluation de la pratique a lieu lors de la rédaction du rapport de stage.

Lors de la visite, la Commission d'expert-e-s s'intéresse à l'intégration dans le cursus de l'expérience pratique acquise par les étudiant-e-s. Leurs témoignages concernant la supervision s'avèrent extrêmement positifs. Les expert-e-s notent que cette approche réflexive est hautement bénéfique et favorise le développement des compétences des étudiant-e-s. Connaissant le nombre restreint de superviseur-se-s potentiel-le-s, la Commission d'expert-e-s trouverait toutefois judicieux que la filière établisse une liste des superviseur-se-s reconnu-e-s par le MAS, dont les étudiant-e-s pourraient profiter.

Le standard est atteint.
--------------------------

*Recommandation n°5 : Établir une liste des superviseur-se-s externes reconnu-e-s par la filière et la mettre à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter leurs recherches et leur permettre de diversifier leurs supervisions.*

## Domaine 4 : Étudiant-e-s

### Standard 4.1 Système d'évaluation

**4.1.1** *Le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que ceux des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et explicites. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.*

La Commission d'expert-e-s observe que les dispositions mises en œuvre par la filière répondent pleinement aux exigences de la LPsy. Ainsi, les modalités d'évaluation sont décrites dans le Règlement du MAS et les participant-e-s en sont informé-e-s. Les compétences pratiques et théoriques sont évaluées tout au long de la formation. Chaque CAS est ainsi évalué selon des modalités qui lui sont propres, une diversité reconnue et saluée par les expert-e-s. De fait, pour la validation du CAS en Conseil psychologique, santé et famille, il est demandé aux étudiant-e-s de préparer une analyse de cas, ainsi que de s'investir dans un jeu de rôles évaluant les compétences sociales des apprenant-e-s. Un exposé oral de quinze minutes est demandé pour la passation du CAS Analyse des pratiques en situations de soins, et un rapport écrit élaborant une proposition d'intervention en promotion de la santé est nécessaire pour le CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé. Les étudiant-e-s doivent également remplir

des tableaux-bilans pour chaque CAS, ainsi que pour l'enseignement spécifique. Ceux-ci incitent les participant-e-s à réfléchir aux implications pratiques des contenus théoriques. Enfin, la formation se solde par la rédaction d'un mémoire et celle d'un rapport de stage. Lors de chaque évaluation, quelle que soit sa nature, les étudiant-e-s reçoivent un retour sur leurs prestations.

Le standard est atteint.

**4.1.2** *Un examen final ou une évaluation finale permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques, et les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.*

Si les CAS et l'enseignement spécifique du MAS font chacun l'objet d'une évaluation formelle, la Commission d'expert-e-s remarque qu'il n'existe aucune évaluation finale, permettant de déterminer si les étudiant-e-s ont acquis et intégré les compétences dispensées lors de la formation. En effet, seul un travail de mémoire, lié à la pratique, est exigé des étudiant-e-s, à la fin du MAS. Selon la filière, il est demandé aux participant-e-s d'y intégrer les contenus théoriques acquis durant leur formation et de développer une réflexion critique par rapport à leur pratique professionnelle. Le mémoire doit également permettre d'évaluer les compétences sociales nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation, déjà partiellement évaluées dans les CAS.

La Commission d'expert-e-s estime que la succession d'évaluations partielles proposées par la filière – soit un examen pour chaque CAS, des tableaux-bilans pour l'enseignement spécifique et un mémoire – ne dispense pas d'une évaluation finale. Selon elle, et après avoir consulté la liste des sujets traités, le mémoire ne peut pas se substituer à cette évaluation. L'avis de la Commission est en outre rejoint par celui des étudiant-e-s, qui jugent assez sévèrement l'intégration d'un vaste contenu théorique dans le mémoire, la décrivant comme une « illusion », lors des entretiens. Elles et ils définissent le mémoire comme un travail d'approfondissement, concernant un aspect choisi de leur pratique, mis en lien avec un contenu théorique spécifique. Dès lors, la Commission d'expert-e-s estime qu'il est indispensable que la filière organise une évaluation finale globale, vérifiant l'acquisition et l'intégration de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation postgrade.

Le standard est partiellement atteint.

*Charge n°1 : Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les compétences requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.*

#### **Standard 4.2 Attestation des prestations de formation postgrade**

*Sur demande des étudiants, une attestation confirmant les modules de formation postgrade réalisés ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée.*

La Commission d'expert-e-s remarque que l'Université de Fribourg et la Direction du MAS délivrent plusieurs types de diplômes ou d'attestations aux étudiant-e-s de la formation. Chaque participant-e reçoit donc un diplôme à chaque CAS réalisé. Selon le Règlement pour l'obtention du MAS en Psychologie de la santé en langue française (art. 17), les étudiant-e-s doivent restituer les trois diplômes de CAS une fois le MAS achevé. Le diplôme de MAS est alors délivré, suivant le modèle des diplômes académiques de l'UniFR et les directives du Triangle Azur (art. 9 de la Convention relative aux Masters of Advanced Studies (MAS) interuniversitaires).

De plus, la possibilité est offerte, à tou-te-s les étudiant-e-s qui le souhaiteraient, de recevoir sur demande une attestation individuelle ou un relevé de notes.

Le standard est atteint.

### Standard 4.3 Encadrement

**4.3.1** *Un encadrement portant sur toutes les questions relatives à la formation postgrade est garanti à tous les étudiants durant toute la durée de la formation postgrade.*

La Commission d'expert-e-s observe que la filière dispose d'un encadrement fort, distribué entre plusieurs acteur-ric-e-s :

- La coordinatrice fait le lien entre les étudiant-e-s et la direction du MAS. Il est de son ressort de répondre à toutes les demandes concernant la filière (consignes d'évaluation, gestion des absences, etc.), de fournir d'éventuels documents aux participant-e-s ou encore d'orienter les étudiant-e-s.
- Les superviseur-se-s académiques accompagnent les participant-e-s vers l'atteinte des objectifs de formation et encadrent le mémoire.
- Les superviseuses internes, enfin, soutiennent les étudiant-e-s durant tout leur cursus, y compris dans leurs démarches professionnelles. Elles se chargent également de relayer les besoins spécifiques des étudiant-e-s au Comité directeur.

L'encadrement proposé par la filière semble tout à fait adéquat et les expert-e-s notent la grande disponibilité des différent-e-s acteur-ric-e-s de la filière. Lors de la visite sur place, elle et ils observent que le rôle de la coordinatrice semble essentiel aux étudiant-e-s qui, selon leur propre témoignage, la sollicitent très régulièrement. La position stratégique de la coordinatrice, entre le Comité directeur et les participant-e-s, en fait la clé de voûte relationnelle du MAS. Si la relation de confiance ainsi établie avec les étudiant-e-s est tout à fait bénéfique, la Commission d'expert-e-s souhaite toutefois recommander à la filière de désigner un-e remplaçant-e pour pallier les imprévus. L'absence d'une personne aussi importante que la coordinatrice pourrait en effet s'avérer dommageable au suivi des étudiant-e-s.

Le standard est atteint.

*Recommandation n°6 : Désigner un-e remplaçant-e en cas d'absence de la coordinatrice.*

**4.3.2** *Les étudiants sont soutenus dans la recherche des postes de travail appropriés à leur activité pratique de psychologue de la santé.*

Si le MAS institue comme condition d'entrée que les étudiant-e-s disposent d'un emploi ou d'un stage lié à la psychologie de la santé, sa direction est tout à fait consciente de la difficulté que peu présenter un tel critère, les psychologues de la santé ne bénéficiant que de peu de postes dans leur domaine spécifique. Pour soutenir ses participant-e-s, le MAS octroie un délai de six mois aux étudiant-e-s qui n'auraient pas encore trouvé de poste adéquat. Les expert-e-s remarquent également lors des entretiens que la filière fait volontiers marcher son réseau pour aider ses étudiant-e-s et que les superviseuses jouent également un rôle clé dans les recherches d'emploi. Elle et ils notent également l'importance de la journée thématique, qui facilite les rencontres entre les étudiant-e-s et de potentiel-le-s employeur-e-s. Suivant la même volonté de favoriser la

constitution d'un réseau, la filière fait coïncider la première journée d'une nouvelle volée avec la dernière journée de la précédente.

Les expert-e-s se réjouissent que le MAS cherche à faciliter les contacts et œuvre pour la constitution d'une communauté de psychologues de la santé, notamment à travers ses alumni-ae. Or, elle et ils estiment que la filière pourrait se montrer encore plus proactive, en termes de communication et de promotion, auprès des institutions susceptibles d'engager des étudiant-e-s. Elle et ils recommandent à nouveau que la liste des institutions reconnues par la filière soit mise à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter leurs recherches d'emploi et/ou de place de stage (voir la recommandation n°3 : Mettre la liste des institutions reconnues par la filière à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter la recherche d'un stage et/ou d'une place de travail).

Le standard est atteint.
--------------------------

*Recommandation n°7 : Continuer à développer la proactivité de la filière en termes de promotion et de communication, afin d'encourager le réseautage et d'inciter les institutions à engager des psychologues de la santé lorsque cela s'y prête.*

## **Domaine 5 : Formateur-ric-e-s**

### **Standard 5.1 Sélection**

*Les exigences envers les formateurs ainsi que les processus de sélection des candidats sont définies.*

Le MAS étant partagé sur trois sites, le Conseil de formation de chaque CAS est responsable de la sélection des formateur-ric-e-s dans son domaine. Le Comité directeur se charge quant à lui de la sélection des intervenant-e-s de l'enseignement spécifique et des superviseur-se-s internes. Pour chaque engagement, la direction du MAS a établi des critères formels, tenant compte notamment de l'expérience professionnelle et scientifique, de la formation continue des formateur-ric-e-s. Ainsi, trois éléments principaux font foi. Les formateur-ric-e-s doivent :

- Être titulaires d'un doctorat ou d'une formation postgrade et/ou d'une large expérience d'enseignement dans le domaine concerné et/ou d'une pratique professionnelle ou de recherche proche du domaine enseigné dans le MAS
- Avoir une formation continue régulière
- Posséder des connaissances didactiques (soit par formation, soit par expérience) dans l'enseignement tertiaire ou la formation continue.

La sélection des superviseur-se-s se fait quant à elle selon les deux critères suivants :

- Être titulaire d'un doctorat ou d'une formation postgrade en psychologie de la santé et/ou d'une large expérience professionnelle ou de recherche proche de la psychologie de la santé
- Avoir une formation continue régulière.

Selon les expert-e-s, les critères susmentionnés sont bien définis et permettent le recrutement de formateur-ric-e-s compétent-e-s, suivant des processus de sélection pertinents. Elle et ils jugent les indications claires, et les annexes fournies montrent qu'elles sont formalisées.

Le standard est atteint.
--------------------------

## Standard 5.2 Qualifications des enseignant-e-s

*Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans leur domaine de spécialisation.*

La filière veille à ce que tou-te-s les enseignant-e-s qu'elle engage disposent d'un diplôme universitaire ou d'une haute école. La majorité de ses formateur-riche-s sont psychologues ou médecins, mais on compte aussi un certain nombre de sociologues, d'infirmier-ère-s ou encore de juristes. 39% d'entre elles et eux sont issu-e-s du monde académique, 27% sont des praticien-ne-s et 34% possèdent une expérience mixte. Au vu de la liste des intervenant-e-s fournie par la filière et grâce à la rencontre avec les enseignant-e-s du MAS lors de la visite, la Commission d'expert-e-s conclut que les intervenant-e-s choisi-e-s possèdent les qualifications nécessaires à leur fonction.

Au-delà de la confiance qu'elle peut accorder à l'expérience de ses intervenant-e-s, la filière soumet tou-te-s ses formateur-riche-s à une évaluation. Les participant-e-s au MAS sont invité-e-s à se prononcer sur les interventions de chacun-e et il leur est demandé d'évaluer les compétences didactiques des enseignant-e-s. Leurs retours servent de base de discussion à la filière qui, grâce aux échanges avec les étudiant-e-s, a déjà pu procéder à plusieurs ajustements. La Commission d'expert-e-s est satisfaite des éléments présentés et encourage la filière à continuer à se montrer exigeante envers ses formateur-riche-s et à l'écoute de ses étudiant-e-s.

Le standard est atteint.
--------------------------

## Standard 5.3 Qualifications des superviseur-se-s

*En règle générale, les superviseurs ont achevé une formation postgrade qualifiée<sup>14</sup> et attestent de cinq ans d'activité professionnelle au moins comme psychologue dans le domaine de la santé.*

La Commission d'expert-e-s est surprise de constater que la filière est parvenue à trouver deux superviseuses internes répondant aussi bien aux critères du standard car, tel qu'il est formulé, celui-ci ne peut pas être rempli par la filière. En effet, il n'existe à l'heure actuelle aucun-e spécialiste en psychologie de la santé reconnu-e au niveau fédéral et aucune filière de formation postgrade n'est encore accréditée. La filière a donc établi des critères pour chaque type de supervisions – internes, externes, du mémoire. Les superviseur-se-s externes doivent par exemple être reconnu-e-s par le Comité directeur du MAS, selon des critères spécifiques, énumérés au standard 5.1. Les superviseur-se-s chargé-e-s d'encadrer les mémoires sont des membres du Comité directeur, généralement issu-e-s du monde académique. La solution ainsi proposée convainc la Commission d'expert-e-s, qui salue au passage l'ambition de la filière d'engager ses propres diplômé-e-s, une fois le MAS accrédité. Au vu de la situation, donc, les expert-e-s estiment que le standard est atteint.

Le standard est atteint.
--------------------------

<sup>14</sup> Par ex. titre de spécialisation psychologie de la santé de la FSP/SSPS ; formation postgrade conforme au standard 3.2.2

## Standard 5.4 Formation continue

*L'organisation responsable oblige les formateurs à suivre régulièrement des formations continues dans leur domaine de spécialisation.*

Lors de la troisième édition de sa formation, la direction du MAS en psychologie de la santé établit un suivi de la formation continue effectuée par ses formateur-riche-s. Chacun-e d'entre elles et eux doit communiquer au Comité directeur les formations continues qu'elle ou il a suivi durant les deux années précédentes. Si aucune formation n'a été suivie, la filière insiste pour que le/la formateur-riche choisisse un cours de son choix ou participe à la journée thématique organisée par la filière. Il s'agit là actuellement d'une condition *sine qua non* pour pouvoir continuer à enseigner dans le MAS.

Le standard est atteint.

## Standard 5.5 Évaluation

*Les formateurs sont évalués périodiquement et informés des résultats de cette évaluation. L'organisation responsable veille à ce que les mesures nécessaires soient prises en fonction des résultats de l'évaluation.*

La filière évalue régulièrement ses formateur-riche-s : chaque intervenant-e dans le MAS est évalué-e par les participant-e-s, qui remplissent un questionnaire de manière anonyme sur la qualité de l'enseignement reçu. Ces évaluations sont ensuite synthétisées, puis transmises à la Direction de la filière (ou au Conseil de formation lorsqu'il s'agit d'un des trois CAS). Les résultats sont également transmis aux intervenant-e-s, avec ou sans mesure prise pour l'amélioration de l'enseignement. Lorsqu'il l'estime nécessaire, le Comité directeur peut demander des ajustements (changement de formateur-riche-s, modification du titre d'un cours, déplacement d'un cours vers un autre axe du MAS, etc.). Lors des entretiens, la Commission d'expert-e-s s'intéresse à la réalisation de l'évaluation et constate non seulement que ce système a profité plusieurs fois au développement de la filière, mais aussi qu'il participe au sentiment de bien-être et de considération des étudiant-e-s.

Le standard est atteint.

## Domaine 6 : Assurance qualité et évaluation

### Standard 6.1 Système d'assurance qualité

**6.1.1** *Un système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade est établi.*

Si le Comité directeur du MAS recourt à plusieurs mesures participatives pour assurer la qualité de la filière (évaluations anonymes des cours, sondages remplis par les formateur-riche-s après leur intervention, tableaux-bilans sur l'enseignement spécifique, séances et bilans après chaque CAS, discussions ouvertes entre les étudiant-e-s et les superviseur-se-s), la Commission d'expert-e-s observe que les résultats obtenus sont avant tout qualitatifs. D'après ses observations, la filière produit bien des informations quantitatives, mais ne les exploite pas suffisamment. Afin de maximiser l'exploitation des données récoltées et de systématiser les processus d'assurance

qualité, les expert-e-s recommandent de définir des indicateurs précis et d'assurer leur suivi dans un tableau de bord intégré, afin de gérer les mesures d'améliorations.

Dans l'ensemble, le dispositif qualité semble assez transparent, mais la Commission d'expert-e-s relève tout de même que les parties prenantes qu'il concerne ne sont pas toujours bien informées. Elle recommande à la filière d'intégrer les éléments clés de la politique qualité dans sa présentation ou d'expliquer à ses étudiant-e-s et formateur-ric-e-s en quoi elles et ils sont concerné-e-s et quelle est leur participation effective au système qualité.

Le standard est partiellement atteint.

*Recommandation n°8 : Définir des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) précis pour améliorer la systématisation des processus qualité.*

*Recommandation n°9 : Informer toutes les parties prenantes de leur implication dans le système qualité.*

**6.1.2** *Les étudiants et les formateurs participent systématiquement à la conception et au développement de la filière de formation postgrade.*

Les multiples mesures prises pour favoriser la qualité du MAS semblent permettre à la filière d'apporter des améliorations évidentes lorsque cela est nécessaire. Lors des entretiens, la Commission d'expert-e-s remarque toutefois que l'information revêt une tendance unidirectionnelle vers la Direction de la filière (dans le sens *bottom-up*) et n'effectue pas assez de retours de la Direction aux différentes parties prenantes ou n'emprunte que des biais informels. La filière est consciente du progrès pouvant être réalisé et souhaite instaurer de nouvelles mesures dès septembre 2023 (début du CAS dispensé à l'Université de Genève). Elle propose par exemple d'effectuer des retours plus systématiques sur les échanges et les évaluations auxquels les étudiant-e-s participent régulièrement. Dès mars 2023, soit avec le début du CAS de l'Université de Lausanne, elle souhaite également introduire certains éléments explicatifs supplémentaires adressés aux formateur-ric-e-s, concernant notamment les critères et les procédés d'évaluation (des cours et des formateur-ric-e-s). Enfin, la filière réfléchit également à une solution pour augmenter la participation des formateur-ric-e-s qui disposent jusqu'à présent surtout de la journée thématique pour échanger avec la filière.

Le standard est partiellement atteint.

*Recommandation n°10 : Partager davantage les résultats des processus qualité avec les parties prenantes concernées.*

*Recommandation n°11 : Augmenter et formaliser la participation des formateur-ric-e-s aux processus d'assurance qualité.*

**Standard 6.2 Évaluation**

**6.2.1** *La filière de formation postgrade est évaluée périodiquement. Les résultats de l'évaluation servent au développement de la filière.*

Les nombreuses évaluations mises en place par la filière et son évaluation complète à chaque fin d'édition produisent des résultats intéressants, pris en compte par la Direction dans

l'amélioration globale du MAS. Lors des entretiens, les expert-e-s ont pu apprécier des témoignages signalant les progrès précis, réalisés continuellement depuis la première édition du MAS. Elle et ils saluent la volonté d'amélioration de la filière et son efficacité dans la mise en œuvre de changements parfois difficiles.

Le standard est atteint.

### **6.2.2** *L'évaluation comprend un sondage systématique auprès des étudiants, des diplômés et des formateurs.*

Des sondages systématiques sont effectués auprès des participant-e-s au MAS, des alumni-ae et des formateur-ric-e-s. Le sondage effectué auprès des étudiant-e-s revêt différentes formes. Elles et ils remplissent un questionnaire d'évaluation des enseignements après chaque cours, un formulaire d'évaluation du MAS et des tableaux-bilans. Les diplômé-e-s sont sollicité-e-s tous les deux ans ; il leur est demandé de répondre à un sondage sur le logiciel Lime Survey. Enfin, les formateur-ric-e-s complètent quant à elles et eux un questionnaire après leur intervention dans le MAS, également via Lime Survey.

Le standard est atteint.

## **3.2 Profil des points forts et des points faibles de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé**

### **Points forts :**

- La formation dispensée est de très bonne qualité.
- Les objectifs d'apprentissage sont bien élaborés et mis en lien direct avec la Loi sur les professions de la psychologie.
- La formation répond à une logique d'apprentissage efficace et intégrative de la théorie comme de la pratique.
- Le mémoire permet aux étudiant-e-s d'ancrer les savoirs qui les intéressent dans leur propre domaine d'application.
- La filière participe à la création d'une communauté de psychologues de la santé, en créant des liens entre les volées, notamment lors de la journée d'accueil.
- Les relations entretenues avec les disciplines connexes à la psychologie de la santé conduisent à une vision pluridisciplinaire permettant aux étudiant-e-s de situer leur pratique dans le domaine de la santé et de construire une identité professionnelle.
- Les étudiant-e-s sont inclus-e-s dans le Comité directeur et le Conseil scientifique.
- Les étudiant-e-s sont intégré-e-s entre les sessions à travers la présentation de leur mémoire.
- La filière est très appréciée de ses étudiant-e-s, qui témoignent de leur plaisir à y étudier et sont particulièrement positif-ve-s et enthousiastes.
- La diversité des lieux et des pratiques introduite avec les trois universités est appréciée par les étudiant-e-s.
- La collaboration entre les trois sites fonctionne bien.
- La communication informelle circule bien entre les différentes parties et niveaux du MAS.
- La filière est à l'écoute des critiques de ses étudiant-e-s et procède aux changements demandés ou nécessaires.

- La coordinatrice joue un rôle important en tant que personne de confiance dans le fonctionnement du MAS et est appréciée par tou-te-s.

#### Points faibles :

- Il manque une évaluation finale permettant de vérifier que les connaissances et les compétences du MAS soient acquises et intégrées.
- L'assurance qualité reste souvent informelle ; des processus existent mais ne paraissent parfois pas suffisamment formalisés et systématisés et il manque un tableau de bord de suivi pour la gestion des indicateurs.
- La filière est réactive, mais manque un peu de proactivité. Elle devrait effectuer un travail d'information auprès des institutions et des potentiel-le-s employeur-e-s de psychologues de la santé.
- Les étudiant-e-s n'ont pas accès à la liste des lieux de stages/d'emploi potentiels.
- Dans la configuration actuelle, la coordinatrice joue un rôle trop important et la filière ne semble proposer aucune solution formelle pour la remplacer en cas d'absence.
- Bien que les objectifs principaux et d'apprentissage soient fidèles aux directives de la législation, ils font peu référence au contexte international.

### 3.3 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1)

- a. *La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).*

L'organisation responsable de la Maîtrise universitaire d'études avancées en psychologie de la santé est l'Université de Fribourg. En effet, le MAS en psychologie de la santé est rattaché à sa Faculté des Lettres et Sciences humaines et plus particulièrement au Département de psychologie. Dans le cadre du MAS, l'Université de Fribourg collabore étroitement avec le Triangle Azur et deux universités partenaires : l'Université de Genève et l'Université de Lausanne.

Le critère d'accréditation est atteint.

- b. *La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.*

Après examen de l'article 5 de la LPsy, les expert-e-s observent que le MAS en psychologie de la santé répond pleinement à la majorité des huit objectifs établis. Grâce à son approche à la fois théorique et pratique, le MAS offre à ses étudiant-e-s de développer des compétences variées, sur le plan scientifique et empirique. La structure du cursus, composé de trois CAS et d'un enseignement spécifique, permet l'acquisition de connaissances variées, notamment dans les domaines suivants : le conseil et le suivi psychosocial des patient-e-s et de leurs proches, l'analyse des pratiques professionnelles en santé, la prévention des maladies et la promotion de la santé, l'analyse des comportements de santé, l'explication des représentations des maladies et l'intervention (e). Les participant-e-s sont donc sensibilisé-e-s à une vision vaste de la psychologie de la santé, intégrant tous les aspects du métier, y compris les relations aux systèmes social, sanitaire et juridique (f). Certains aspects sont d'ailleurs traités de manière transversale et apparaissent tout au long de la formation, comme la réflexion critique sur les modèles ou leur efficacité, l'introduction des derniers résultats de la recherche directement dans le curriculum (a) ou encore

la réflexion empirique, qui accompagne les apprenant-e-s dans leur pratique et leur mémoire. L'approche *evidence-based* est largement privilégiée et mise en perspective lors des supervisions ; après avoir été enseignés, les différents aspects de la discipline (y compris relationnels, éthiques ou économiques) peuvent être discutés (d et g). Les étudiant-e-s soulignent d'ailleurs la richesse de ces échanges et apprécient l'occasion de confronter leurs expériences et d'y réfléchir ensemble, tout en découvrant non seulement l'étendue, mais aussi les limites de leur profession (b). Selon la Commission d'expert-e-s, cette approche intégrative permet aux participant-e-s d'acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour évaluer de manière autonome les situations auxquelles elles et ils sont confronté-e-s, avant de recommander des mesures appropriées (e et h). Afin de s'assurer que les étudiant-e-s aient réellement acquis ces compétences, les expert-e-s estiment qu'il serait tout de même bon que la filière introduise une évaluation finale autre que le mémoire. La réalisation de la charge n°1 devrait permettre de combler cette lacune.

La Commission d'expert-e-s note en outre que les participant-e-s au MAS sont très bien encadré-e-s par des formateur-ric-e-s qui contribuent à actualiser et à faire vivre la discipline. Le MAS profite non seulement des connaissances et de l'expérience des formateur-ric-e-s, mais aussi de leur réseau national et international. Les expert-e-s reconnaissent pleinement la richesse de ces connexions, qui possèdent par ailleurs un caractère interdisciplinaire. Les relations entretenues avec les disciplines connexes à la psychologie de la santé apparaissent en effet comme l'une des richesses du cursus (c).

*Le critère d'accréditation est atteint.*

c. *La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.*

L'accès au MAS est réservé aux titulaires d'un master ou d'un diplôme reconnu comme équivalent. Les candidat-e-s doivent également pouvoir justifier d'un contrat d'engagement permettant la validation de la pratique professionnelle. Si elles et ils ne répondent pas immédiatement à ce critère, elles et ils peuvent être admis-es à titre provisoire, moyennant la présentation d'un contrat dans les six mois suivant l'inscription à la filière. La durée des études respecte la LPsy, variant de vingt-quatre mois au minimum à quarante-huit mois au maximum, sauf dérogation exceptionnelle du Comité directeur.

Les frais de formation s'élèvent à un minimum de CHF 26'000.- et correspondent aux coûts habituels pour ce type de formations. Les variations financières pouvant être engendrées par la supervision des étudiant-e-s sont explicitement chiffrées et indiquées sur le site web de la filière.

*Le critère d'accréditation est atteint.*

d. *La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.*

Le dispositif d'évaluation permet à la filière d'examiner tout au long de la formation les connaissances théoriques, cliniques et sociales de ses étudiant-e-s. De fait, chaque CAS donne lieu à une évaluation selon des modalités qui lui sont propres (analyses de cas, jeux de rôles, exposés oraux, rapports écrits). Les étudiant-e-s doivent également remplir des tableaux-bilans pour chaque CAS, ainsi que pour l'enseignement spécifique. Ceux-ci incitent les participant-e-s à réfléchir aux implications pratiques des contenus théoriques. Enfin, la formation se solde par la

rédaction d'un mémoire et celle d'un rapport de stage. Grâce à ce système, les compétences sont évaluées au fur et à mesure de la formation. La Commission d'expert-e-s remarque cependant qu'il n'existe aucune évaluation finale, permettant de déterminer si les étudiant-e-s ont acquis à son terme l'ensemble des connaissances dispensées lors du MAS. C'est pourquoi elle formule la charge n°1 et demande à la filière d'organiser une telle évaluation.

*Le critère d'accréditation est partiellement atteint.*

e. *La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.*

Selon les observations de la Commission d'expert-e-s, la filière comprend une formation pratique et des cours théoriques, auxquels s'ajoute un mémoire de fin d'études. La partie pratique est composée d'au moins 900 heures d'activité clinique (soit l'équivalent d'un an d'activité à un taux de 50%), ainsi que de 150 unités de supervision (120 sont fournies par la filière, 30 sont laissées à la charge des participant-e-s). Les expert-e-s constatent également que la partie théorique – composée de 400 unités – dispense des connaissances et un savoir-faire spécifiques à la discipline. Elle et ils observent donc que la filière respecte les exigences de la LPsy en matière d'unités et d'heures de pratique, et que la répartition proposée semble tout à fait adéquate.

*Le critère d'accréditation est atteint.*

f. *La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.*

La Commission d'expert-e-s remarque que les participant-e-s du MAS en psychologie de la santé sont amené-e-s à faire preuve d'autonomie et à s'impliquer personnellement. Elles et ils doivent fournir des contributions personnelles, dans toutes les dimensions de leur formation. Ainsi, il leur est par exemple demandé de participer à des jeux de rôles, de s'investir dans les supervisions (individuelles ou en groupe), et de présenter leur mémoire de fin d'études – contribution hautement personnelle – devant des publics différents. Ces interactions de diverses natures possèdent l'avantage de lier les dimensions de la formation et d'impliquer concrètement les étudiant-e-s dans leur apprentissage.

*Le critère d'accréditation est atteint.*

g. *L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.*

Les recours ayant lieu au sein du MAS sont traités selon les directives en cours à l'Université de Fribourg, soit d'après les dispositions précisées dans le Règlement sur la Commission de recours interne de l'Université de Fribourg ([RCRI](#))<sup>15</sup>. Les expert-e-s observent que les mesures effectives

<sup>15</sup> <https://www.unifr.ch/uni/fr/organisation/commissions/commission-de-recours.html>.

sont indépendantes de la filière d'études et qu'aucun-e de ses membres n'est impliqué-e dans la Commission. La procédure établie semble équitable et est menée par une instance impartiale.

*Le critère d'accréditation est atteint.*

## 4 Prise de position

### 4.1 Prise de position de l'organisation responsable (Université de Fribourg)

La prise de position de l'Université de Fribourg est transmise à l'AAQ dans les délais impartis, soit le 24 mars 2023. Elle est accompagnée d'une lettre, remerciant la Commission d'expert-e-s des échanges « constructifs » menés et de sa « très bonne préparation » à la visite sur place.

L'Université de Fribourg répond ensuite à la charge et aux onze recommandations proposées par les expert-e-s. La structure de la prise de position suit ainsi celle du rapport d'évaluation externe, offrant non seulement de répondre précisément aux suggestions faites, mais aussi de présenter les améliorations concrètes pouvant être apportées à la filière. Les solutions d'ores et déjà envisagées témoignent d'une volonté d'amélioration.

La prise de position est déposée en annexe au présent rapport.

### 4.2 Réaction de la Commission d'expert-e-s sur la prise de position de l'Université de Fribourg

Les expert-e-s se réjouissent que leur évaluation puisse s'avérer bénéfique pour le développement de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg. Elle et ils apprécient le retour de l'Université de Fribourg et le témoignage de sa reconnaissance. La Commission d'expert-e-s estime que les réponses formulées sont adéquates et considère comme un signe prometteur que certaines des améliorations proposées soient déjà entreprises. Elle tient à souligner l'attitude réactive de la filière et sa volonté de proposer une formation de qualité.

## 5 Conclusion et requête d'accréditation de la Commission d'expert-e-s

Au vu de ce qui précède au chapitre 4 du présent rapport, la Commission d'expert-e-s recommande, sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place, **l'accréditation avec une charge** de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg. Cette charge est la suivante : « Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation. » Elle doit être remplie dans un délai de deux ans. La liste contenant également les recommandations du groupe d'expert-e-s se trouve en annexe (I : tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation « Psychologie de la santé », incluant les charges et les recommandations).

## 6 Annexes

I : Tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation « Psychologie de la santé », incluant les charges et les recommandations

Accréditation de filières de formation postgrade en psychologie de la santé					
Évaluation externe de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé, Université de Fribourg					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Recommandation(s)	
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint		
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychologie de la santé est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychologues de la santé et requises pour exercer leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
<b>Domaine 1</b>					
<b>Mission et objectifs</b>					
1.1 Mission	1.1.1	X			<i>Recommandation n°1 : Orienter la mission spécifique à la filière vers une définition de la psychologie de la santé en accord avec ses axes principaux et préciser les liens du MAS avec d'autres organisations.</i>
	1.1.2	X			
1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade	1.2.1	X			
	1.2.2	X			
<b>Domaine 2</b>					
<b>Conditions cadre de la formation postgrade</b>					
2.1 Conditions d'admission, durée et coûts	2.1.1	X			
	2.1.2	X			<i>Recommandation n°2 : Faire figurer le coût minimal et maximal de la formation de manière explicite sur les documents de présentation du MAS.</i>
2.2 Organisation	2.2.1	X			
	2.2.2	X			
2.3 Ressources	2.3.1	X			
	2.3.2	X			
<b>Domaine 3</b>					
<b>Contenus de la formation</b>					
3.1 Principes	3.1.1	X			
	3.1.2	X			
3.2 Volets	3.2.1	X			
	3.2.2	X			
3.3. Connaissances et savoir-faire	3.3.1	X			
	3.3.2	X			
3.4 Formation pratique		X			<i>Recommandation n°3 : Mettre la liste des institutions reconnues par la filière à la disposition</i>

## Accréditation de filières de formation postgrade en psychologie de la santé

Évaluation externe de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé, Université de Fribourg

Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Recommandation(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychologie de la santé est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychologues de la santé et requises pour exercer leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>				
				<p><i>des étudiant-e-s, afin de faciliter la recherche d'un stage et/ou d'une place de travail.</i></p> <p><i>Recommandation n°4 : Entretenir des liens étroits avec les alumni-ae de la filière, employeur-e-s pouvant, à terme, potentiellement fournir des places de stage ou de travail aux étudiant-e-s du MAS.</i></p>
3.5. Supervision, accompagnement et évaluation de la pratique		X		<p><i>Recommandation n°5 : Établir une liste des superviseur-se-s externes reconnu-e-s par la filière et la mettre à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter leurs recherches et leur permettre de diversifier leurs supervisions.</i></p>
<b>Domaine 4</b>				
<b>Étudiant-e-s</b>				
4.1 Système d'évaluation	4.1.1	X		
	4.1.2		X	<p><i>Charge n°1 : Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.</i></p>
4.2 Attestation des prestations de formation postgrade		X		
4.3. Encadrement	4.3.1	X		<p><i>Recommandation n°6 : Désigner un-e remplaçant-e en cas d'absence de la coordinatrice.</i></p>
	4.3.2	X		<p><i>Recommandation n°7 : Continuer à développer la proactivité de la filière en termes de promotion et de communication, afin d'encourager le réseautage et d'inciter les institutions à engager des psychologues de la santé lorsque cela s'y prête.</i></p>
<b>Domaine 5</b>				
<b>Formateur-ric-e-s</b>				
5.1 Sélection		X		
5.2 Qualifications des enseignant-e-s		X		
5.3. Qualifications des superviseur-se-s		X		
5.4. Formation continue		X		
5.5. Évaluation		X		

## Accréditation de filières de formation postgrade en psychologie de la santé

Évaluation externe de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé, Université de Fribourg

Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.	Satisfaction			Recommandation(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p><b>Principe</b> : Le but de la filière de formation postgrade en psychologie de la santé est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychologues de la santé et requises pour exercer leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>				
<b>Domaine 6</b>				
<b>Assurance qualité et évaluation</b>				
6.1 Système d'assurance qualité	6.1.1		X	<p><i>Recommandation n°8 : Définir des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) précis pour améliorer la systématisation des processus qualité.</i></p> <p><i>Recommandation n°9 : Informer toutes les parties prenantes de leur implication dans le système qualité.</i></p>
	6.1.2		X	<p><i>Recommandation n°10 : Partager davantage les résultats des processus qualité avec les parties prenantes concernées.</i></p> <p><i>Recommandation n°11 : Augmenter et formaliser la participation des formateur-ice-s aux processus d'assurance qualité.</i></p>
6.2. Évaluation	6.2.1	X		
	6.2.2	X		

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charge(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<b>La filière de formation postgrade est accréditée si</b>				
a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).	X			
b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.	X			
c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.	X			
d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.		X		<p><i>Charge n°1 : Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.</i></p>

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charge(s)
<b>La filière de formation postgrade est accréditée si</b>	Atteint	Partielle-ment atteint	Pas atteint	
e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.	X			
f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.	X			
g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.	X			
<b>Requête d'accréditation de la commission d'expert-e-s</b>	<b>Accréditation</b>			
La commission d'expert-e-s recommande d'accréditer la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg :	OUI			<i>Charge n°1 : Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.</i>

## II : Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe

**UNI  
FR**  
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG  
UNIVERSITÄT FREIBURG

Département de Psychologie  
Psychologie Clinique et Psychologie de la Santé  
Prof. Dre Chantal Martin Solch  
Rue P.-A. de Faucigny 2  
1700 Fribourg

T +41 26 300 76 87  
F +41 26 300 97 12  
chantal.martinsolch@unifr.ch  
<http://www.unifr.ch/psycho>

Mme Livia Lüthi  
AAQ - Agence suisse d'accréditation et  
d'assurance qualité  
Case postale  
Effingerstrasse 15  
CH-3001 Berne

Fribourg, le 24 mars 2023

### Concerne : Prise de position

Nous aimerions remercier le groupe d'expert-e-s ainsi que l'AAQ pour les échanges constructifs et la très bonne préparation de la visite sur place.

Les recommandations et la charge proposée nous permettront d'améliorer la qualité de notre filière de formation et vous trouverez ci-dessous, la manière dont nous comptons adresser ces points dans l'ordre dans lequel ils ont été énoncés.

*Recommandation n°1 : Orienter la mission spécifique à la filière vers une définition de la psychologie de la santé en accord avec ses axes principaux et préciser les liens du MAS avec d'autres organisations.*

Nous allons tenir compte de cette recommandation pour reformuler la définition de la psychologie de la santé en indiquant ses axes principaux et nous allons préciser les liens du MAS avec les autres organisations partenaires sur la page web du MAS.

Bien que la proposition des expert-e-s d'ajouter une correspondance aux descripteurs de Dublin<sup>1</sup> et d'aligner les objectifs du CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé sur le cadre du [COMPHP](#)<sup>2</sup> ne soient pas une recommandation officielle, nous allons en tenir compte dans la mesure du possible dans la formulation de nos objectifs de formation. Il en va de même pour les échanges avec le MAS en psychologie de la santé germanophone organisé par les Universités de Zurich et de Bern. Dans ce contexte, il faut savoir que la Professeure Urte Scholz qui est responsable du MAS à l'Université de Zurich est aussi Présidente de la Société Suisse de Psychologie de la Santé et fait partie du comité scientifique de notre MAS. La Société Suisse de Psychologie de la Santé est un partenaire actif de notre formation. De plus, la coordinatrice de notre MAS et le coordinateur germanophone sont également en contact. Et notre filière de formation a servi d'exemple pour la création du pendant germanophone.

FACULTÉ DES LETTRES  
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE  
UNITÉ DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET  
PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

<sup>1</sup> Développés par la Joint Quality Initiative : Congrès JQI de Dublin le 23.03.2004.

<sup>2</sup> <https://www.iuhpe.org/index.php/en/comphp-2/1249-comphp-publications-2>.

*Recommandation n°2 : Faire figurer le coût minimal et maximal de la formation de manière explicite sur les documents de présentation du MAS.*

Les flyers pour la 5<sup>ème</sup> édition du MAS (à venir) ont déjà été adaptés et comportent bien la mention du coût minimal et du coût maximal à escompter ; notre site internet quant à lui est à jour.

*Recommandation n°3 : Mettre la liste des institutions reconnues par la filière à la disposition étudiant-e-s, afin de faciliter la recherche d'un stage et/ou d'une place de travail.*

Nous allons mettre sur Moodle une liste des lieux de pratique déjà validés dans le cadre du MAS, qui ne sera pas exhaustive de toutes les possibilités, sachant que le comité directeur reste ouvert à examiner les propositions venant des participant-e-s.

*Recommandation n°4 : Entretenir des liens étroits avec les alumni-ae de la filière, employeur-e-s pouvant, à terme, potentiellement fournir des places de stage ou de travail aux étudiant-e-s du MAS.*

Nous avons déjà mis en place plusieurs processus permettant de garder le contact avec les alumni et alumnae, en intégrant des alumni et alumnae dans notre comité directeur, dans nos comités de formation, comme formateur ou formatrice, ou comme superviseur ou superviseuse. De plus, l'organisation de la journée thématique qui permet l'obtention de crédits de formation continue est ouverte aux alumni et alumnae qui sont encouragé-e-s à y participer. Nous allons réfléchir à d'autres possibilités, comme un espace d'échange et de rencontre pour alumni et alumnae en marge de la journée thématique et éventuellement un espace virtuel qui permettrait aussi l'échange et la publication de postes.

*Recommandation n°5 : Établir une liste des superviseur-se-s externes reconnu-e-s par la filière et la mettre à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter leurs recherches et leur permettre de diversifier leurs supervisions.*

Avant la visite, les expert-e-s ont demandé ce document en supplément et l'ont reçu. Cette liste se trouve d'ailleurs sur Moodle depuis le début du MAS 4 et est actuellement à disposition des participant-e-s.

*Charge n°1 : Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les compétences requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.*

Afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les compétences requises (soit théoriques, pratiques et sociales), le comité directeur (ci-après « CD ») propose d'ajouter une évaluation finale sous la forme d'un « grand oral » avec des instructions de préparation claires pour les participant-e-s. L'examen se déroulera en présence d'au moins 2 membres du CD. Le format d'un oral permettra également d'évaluer les compétences sociales. En conséquence, la présence d'un examen final a déjà été ajouté dans notre amendement de règlement MAS qui doit encore être validé par les institutions compétentes.

*Recommandation n°6 : Désigner un-e remplaçant-e en cas d'absence de la coordinatrice.*

Depuis octobre 2022, nous avons engagé un 2<sup>ème</sup> coordinateur actif pour soutenir l'Université de Lausanne dans l'organisation de leur CAS. Celui-ci pourrait donc facilement faire office de remplaçant. De plus, un-e étudiant-e assistant-e est généralement désigné au sein des étudiant-e-s de Master de l'Université de Fribourg pour s'occuper de l'accueil des intervenant-e-s sur place, cette personne pourrait également être formée pour prendre le relais de la coordinatrice en cas d'absence de longue durée. Nous allons décider de la meilleure option et la mettre en place.

*Recommandation n°7 : Continuer à développer la proactivité de la filière en termes de promotion et de communication, afin d'encourager le réseautage et d'inciter les institutions à engager des psychologues de la santé lorsque cela s'y prête.*

Cette action est effectivement au cœur de nos préoccupations, nous utilisons déjà les réseaux sociaux professionnels pour promouvoir la psychologie de la santé auprès de futurs employeur-e-s. Le processus d'accréditation a également été bénéfique avec des participant-e-s aux entretiens qui ont vu des possibilités pour les psychologues de la santé auprès de leurs institutions. Nous remarquons déjà une amélioration de la situation, grâce aussi à l'augmentation du nombre de diplômé-e-s du MAS et à leur intégration professionnelle. Certains cantons permettent également la pratique indépendante en tant que psychologue de la santé. Dans l'édition actuelle, nous invitons aussi des employeurs potentiels à participer activement à la formation. Finalement, nous travaillons étroitement avec la Société Suisse de Psychologie de la Santé qui s'engage pour le lobby professionnel des psychologues de la santé. Nous comptons continuer ces actions et également les augmenter de manière pro-active selon nos moyens et les possibilités du terrain.

*Recommandation n°8 : Définir des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) précis pour améliorer la systématisation des processus qualité.*

Les indicateurs sont définis, en particulier concernant les changements de formateur et formatrice. A la fin de chaque élément de formation et à la fin du MAS, ces indicateurs sont discutés au sein des comités correspondants ce qui permet de les mettre en contexte et les faire évoluer. Ainsi, il est aussi nécessaire de garder un espace de flexibilité dans la formulation des indicateurs. Mais nous tiendrons compte de cette recommandation pour rendre l'amélioration des processus plus transparents, et nous allons aussi communiquer ces indicateurs de manière plus transparente aux participant-e-s de la volée actuelle et pour les volées suivantes.

*Recommandation n°9 : Informer toutes les parties prenantes de leur implication dans le système qualité.*

Nous comptons intégrer les éléments clés de notre politique qualité dans notre présentation d'accueil du MAS (qui est accessible sur Moodle) et expliquer aux étudiant-e-s et formateurs/formatrices en quoi ils et elles sont concerné-e-s et quelle est leur participation effective au système qualité pour la prochaine édition du MAS. De plus, nous allons dès maintenant ajouter une présentation de ces éléments pour l'édition actuelle.

*Recommandation n°10 : Partager davantage les résultats des processus qualité avec les parties prenantes concernées.*

Les différents comités impliqués dans la formation reçoivent des rapports de synthèse des différentes mesures d'évaluation de la qualité, mais la régularité est différente d'un comité à un autre. Nous proposons donc d'instaurer plus de systématique dans cette communication et d'élargir les contenus communiqués. De plus, nous proposons d'utiliser Moodle pour communiquer les éléments pertinents pour les participant-e-s. Concernant les formateurs et formatrices et les superviseuses, nous proposons l'envoi d'une synthèse pertinente des éléments qui les concernent à la fin de chaque édition.

*Recommandation n°11 : Augmenter et formaliser la participation des formateur-rices aux processus d'assurance qualité.*

Il faut savoir que les formateurs et formatrices sont déjà représenté-e-s dans nos différents comités. Afin d'augmenter leur participation aux processus d'assurance qualité, nous proposons de faire des séances de bilan avec ceux-ci et celles-ci après la fin de chaque élément de formation, comme nous le faisons avec les étudiant-e-s, ce qui permettra un échange plus direct, une amélioration de la compréhension de la filière dans son ensemble et de leur rôle dans le processus d'assurance qualité, de favoriser les échanges entre formateurs et formatrices et membres des comités, ainsi que des réflexions d'amélioration ou changement en tenant compte des retours des participant-e-s lors des séances de bilan. De plus, les formateurs / formatrices seront informé-e-s de manière standardisée sur notre système d'assurance qualité et sur le rôle dans les e-mails d'information que nous leur envoyons.

Nous remercions les expert-e-s pour leur analyse du MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg et vous adressons nos salutations les plus cordiales.



**Prof. Dre Chantal Martin Sölch**  
Présidente du MAS en psychologie de la santé  
Vice-rectrice enseignement, formation continue



**Prof. Dre Astrid Epiney**  
Rectrice de l'Université  
de Fribourg

### III Décision du Département fédéral de l'intérieur

La Direction de la Maîtrise de formation continue universitaire francophone en psychologie de la santé (MAS en psychologie de la santé), de l'Université de Fribourg, a donné son accord pour que la décision qui suit soit annexée au rapport d'évaluation externe.



CH-3003 Bern  
DFI

**Lettre recommandée**

Prof. Chantal Martin Sölch  
Département de psychologie  
Unité de psychologie clinique et de la santé  
Rue P.-A. de Faucigny 2  
1700 Fribourg

Berne, le 13 octobre 2023

**Accréditation de la filière de formation postgrade "Maîtrise de formation continue universitaire francophone en Psychologie de la santé" de l'Université de Fribourg: décision**

Madame,

J'ai le plaisir de vous transmettre en annexe la décision de mon département concernant l'accréditation mentionnée ci-dessus. La décision est la suivante :

**Accréditation assortie de cinq charges, valable sept ans dès l'entrée en force de la décision.**

La décision se base sur les recommandations de la commission d'experts, la demande d'accréditation de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) et la prise de position de la Commission fédérale des professions de la psychologie (PsyCo). Tous les critères décisifs et d'autres détails figurent dans la décision ci-jointe.

Je saisis l'occasion de vous remercier pour votre engagement en faveur d'une formation postgrade en psychologie de la santé de grande qualité.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Alain Berset  
Président de la Confédération

Annexes :      Décision d'accréditation  
                     Lettre d'accompagnement facturation



CH-3003 Berne

DFI

---

Université de Fribourg  
Département de psychologie  
Unité de psychologie clinique et de la santé  
Prof. Chantal Martin Sölch  
Rue P.-A. de Faucigny 2  
1700 Fribourg

Berne, le 13 octobre 2023

## DÉCISION D'ACCRÉDITATION

dans la cause

Université de Fribourg  
Département de psychologie  
Unité de psychologie clinique et de la santé  
Rue P.-A. de Faucigny 2  
1700 Fribourg

concernant

la demande d'accréditation de la filière de formation postgrade « Maîtrise de formation continue universitaire francophone en Psychologie de la santé » de l'Université de Fribourg, soumise le 17 juin 2022 ; **décision**



## I. Exposé des faits

- A. La filière de formation postgrade « Maîtrise de formation continue universitaire francophone en Psychologie de la santé » (ci-après MAS en psychologie de la santé) est instaurée par les universités de Fribourg, de Genève et de Lausanne grâce au soutien du Triangle Azur en 2016. Elle est placée sous la responsabilité de l'Université de Fribourg et bénéficie d'une convention de programme signée par les trois institutions partenaires. Le MAS en psychologie de la santé est proposé tous les deux ans, et la première volée a débuté en 2016.

La filière de formation postgrade comporte sept parties principales :

- Un CAS en Conseil psychologique, santé famille
  - Un CAS en Analyse des pratiques en situations de soins
  - Un CAS en Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé
  - Un enseignement spécifique au MAS en psychologie de la santé
  - De la pratique professionnelle
  - Des supervisions
  - Un mémoire
- B. Le 17 juin 2022, conformément à l'article 14 de la loi sur les professions de la psychologie (ci-après LPsy), l'Université de Fribourg a soumis à l'Office fédéral de la santé publique (ci-après OFSP) sa demande d'accréditation avec le rapport d'autoévaluation pour sa filière de formation postgrade « Maîtrise de formation continue universitaire francophone en Psychologie de la santé ».
- C. Par courriel du 12 juillet 2022, l'OFSP a confirmé que la demande était complète et conforme aux exigences formelles et a informé l'Université de Fribourg que sa requête avait été transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (ci-après AAQ) en vue de l'évaluation externe.
- D. Lors de la séance d'ouverture de l'évaluation externe, qui a eu lieu le 12 septembre 2022, une liste d'experts potentiels établie par l'AAQ (liste longue) a été discutée avec l'Université de Fribourg, et la date de la visite sur place a été fixée.
- E. La visite sur place s'est déroulée le 26 janvier et le 13 février 2023 (un jour et demi). La première demi-journée a eu lieu en vidéoconférence et le reste en présentiel dans les locaux de l'Université de Fribourg. Le rapport provisoire établi par les experts le 9 mars 2023 a été soumis pour avis à l'Université de Fribourg. Cette dernière accepte la charge ainsi que les recommandations proposées et s'engage à exécuter la charge dans le délai indiqué. De plus, elle apporte des éléments de réponse pour l'exécution de la charge et des recommandations. A la suite de la prise de position de l'Université de Fribourg le 24 mars 2023, la commission d'experts n'a apporté aucune modification à son rapport.
- F. Dans son rapport final du 29 mars 2023, la commission d'experts a assorti sa recommandation d'accréditer la filière de formation postgrade MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg d'une charge à exécuter dans un délai de 18 mois. Elle a en outre formulé onze recommandations concernant le développement de la filière (cf. II Considérants, B Aspects matériels, ch. 5 et 6).
- G. Le 30 mars 2023, l'AAQ a transmis à l'OFSP le rapport d'évaluation externe ainsi que sa propre requête d'accréditation. L'AAQ appuie la proposition des experts d'accréditer la filière de formation postgrade MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg en requérant une charge à exécuter dans un délai de 18 mois (cf. II Considérants, B Aspects matériels, ch. 7).
- H. Le 5 juin 2023, la commission des professions de la psychologie (ci-après PsyCo), ayant pris acte des documents essentiels de la procédure et des requêtes concernant l'accréditation de la filière de formation postgrade MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg, a pris position. La PsyCo recommande à l'unanimité d'accréditer cette filière de formation. En outre, elle



recommande de transformer 6 recommandations des experts en charges (cf. II. Considérants, B. Aspects matériels, ch. 8).

- I. Dans le cadre du droit d'être entendu, l'OFSP a informé l'Université de Fribourg dans son courrier électronique du 29 août 2023, de la décision que l'instance d'accréditation (Département fédéral de l'intérieur, DFI) prévoyait d'arrêter, la priant de lui faire savoir par écrit jusqu'au 19 septembre 2023, si elle souhaitait émettre une éventuelle prise de position à ce sujet.
- J. Dans son courrier électronique du 18 septembre 2023, l'Université de Fribourg indique accepter le projet de décision et répondre aux charges demandées dans le délai imparti.

## II. Considérants

### A. Aspects formels

1. En vertu de l'art. 12 LPsy, les filières de formation postgrade relevant des professions de la psychologie menant à l'obtention d'un titre postgrade fédéral doivent être accréditées. Selon l'art. 16, al. 1, en relation avec l'art. 34, al. 1, LPsy, l'accréditation relève de la compétence du DFI.
2. Pour être accréditée, une filière de formation postgrade doit remplir les critères énoncés à l'art. 13, al. 1, LPsy. Selon l'art. 13, al. 2, LPsy, le Conseil fédéral peut édicter, après avoir consulté les organisations responsables, des dispositions qui concrétisent le critère d'accréditation visé à l'art. 13, al. 1, let. b, LPsy. L'art. 5 de l'ordonnance du 15 mars 2013 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (OPsy)<sup>1</sup> délègue cette compétence au DFI et habilite également ce dernier à fixer les modalités de la procédure d'accréditation.
3. Ces modalités sont précisées dans l'ordonnance du DFI du 25 novembre 2013 sur l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie (AccredO-LPsy)<sup>2</sup>. Ce texte fixe les standards de qualité servant à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à une filière de formation postgrade relevant des domaines de la psychologie citée à l'art. 8 LPsy permettent d'atteindre les objectifs de la LPsy (cf. art. 5 LPsy).
4. La procédure d'accréditation vise à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade concernée permettent aux personnes qui la suivent d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy (art. 13, al. 1, let. b, LPsy et art. 2, al. 2, AccredO-LPsy).
5. Selon l'art. 14 LPsy, l'organisation responsable de la filière concernée doit adresser une demande d'accréditation au DFI. Elle doit y joindre un rapport qui atteste que les critères d'accréditation sont respectés (rapport d'autoévaluation). L'OFSP réceptionne le dossier et s'assure que la demande est complète. Si tel est le cas, il la transmet à l'AAQ pour évaluation externe (art. 3 et 4 AccredO-LPsy).
6. Selon l'art. 5, al. 3, OPsy, il incombe à l'AAQ d'organiser et de réaliser l'évaluation externe visée à l'art. 15 LPsy. Pour ce faire, l'AAQ institue une commission externe d'experts indépendants, chargée d'examiner la filière de formation postgrade, en se fondant sur le rapport d'autoévaluation et en se rendant sur place. Sur la base de son analyse, elle soumet à l'AAQ une requête d'accréditation motivée. L'AAQ peut renvoyer la requête d'accréditation à la commission d'experts pour un traitement plus approfondi ou, si nécessaire, la transmettre pour décision au DFI en assortissant d'une requête et d'un rapport complémentaires (art. 15, al. 4, LPsy).
7. Le DFI statue sur la requête d'accréditation après avoir consulté la PsyCo (art. 16, al. 1, LPsy). Il peut assortir l'accréditation de charges (art. 16, al. 2, LPsy). Selon l'art. 17 LPsy, l'accréditation est valable sept ans au plus. Elle peut être révoquée si la non-exécution des charges remet gravement en cause le respect des critères d'accréditation (art. 18, al. 3, LPsy). Toute modification

<sup>1</sup> RS 935.811

<sup>2</sup> RS 535.811.1



fondamentale du contenu ou de la structure d'une filière de formation postgrade accréditée requiert une nouvelle accréditation (art. 19, al. 1, LPsy). Selon l'art. 5 AccredO-LPsy, l'instance d'accréditation publie en ligne la liste des filières de formation postgrade accréditées.<sup>3</sup>

8. L'accréditation des filières de formation postgrade relevant des professions de la psychologie est financée par des émoluments à la charge des requérants (art. 21 LPsy). Selon l'annexe 1, ch. 4, OPsy, ces émoluments se situent dans une fourchette allant de 20 000 à 40 000 francs suisses.

## B. Aspects matériels

1. La visite sur place s'est déroulée le 26 janvier et le 13 février 2023 durant une journée et demi, en vidéoconférence la première demi-journée et en présentiel la seconde journée. Durant ces trois demi-journées, la commission d'experts a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière de formation postgrade. Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive. Dans leur rapport d'évaluation provisoire, les experts proposent l'accréditation de la filière de formation en l'assortissant d'une charge et de onze recommandations.
2. Le 24 mars 2023, l'Université de Fribourg s'est prononcée sur le rapport provisoire des experts. Elle remercie la commission d'experts et souligne que la charge et les recommandations proposées lui permettront d'améliorer la qualité de sa filière de formation postgrade. De plus, l'Université de Fribourg apporte dès lors des éléments de réponses pour l'exécution de la charge et des recommandations.
3. La commission d'experts a pris acte de la prise de position de l'Université de Fribourg et n'apporte aucune modification à son rapport. Elle écrit se réjouir que son évaluation du MAS en psychologie de la santé se soit avérée bénéfique à l'Université de Fribourg.
4. Dans son rapport final du 29 mars 2023, la commission d'experts conclut que la filière de formation postgrade MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg est globalement conforme aux exigences légales.

À la suite de leur analyse, les experts estiment que les critères d'accréditation de l'art. 13, al. 1, let. a, b, c, e, f, g LPsy sont remplis, et que le critère de l'art. 13, let. d est partiellement rempli. Pour ce qui est des standards de qualité, vingt-huit sont considérés comme entièrement atteints et quatre comme partiellement atteints.

Dans son appréciation globale, la commission d'experts décrit le profil des **forces** principales de la filière de formation pour aboutir au bilan suivant :

- *La formation dispensée est de très bonne qualité.*
- *Les objectifs d'apprentissage sont bien élaborés et mis en lien direct avec la Loi sur les professions de la psychologie.*
- *La formation répond à une logique d'apprentissage efficace et intégrative de la théorie comme de la pratique.*
- *Le mémoire permet aux étudiant-e-s d'ancrer les savoirs qui les intéressent dans leur propre domaine d'application.*
- *La filière participe à la création d'une communauté de psychologues de la santé, en créant des liens entre les volées, notamment lors de la journée d'accueil.*
- *Les relations entretenues avec les disciplines connexes à la psychologie de la santé conduisent à une vision pluridisciplinaire permettant aux étudiant-e-s de situer leur pratique dans le domaine de la santé et de construire une identité professionnelle.*
- *Les étudiant-e-s sont inclus-e-s dans le Comité directeur et le Conseil scientifique.*
- *Les étudiant-e-s sont intégré-e-s entre les sessions à travers la présentation de leur mémoire.*
- *La filière est très appréciée de ses étudiant-e-s, qui témoignent de leur plaisir à y étudier et sont*

<sup>3</sup> <http://www.formation-postgrade-accreditee-ipsy.admin.ch>



*particulièrement positif-ve-s et enthousiastes.*

- *La diversité des lieux et des pratiques introduite avec les trois universités est appréciée par les étudiant-e-s.*
- *La collaboration entre les trois sites fonctionne bien.*
- *La communication informelle circule bien entre les différentes parties et niveaux du MAS.*
- *La filière est à l'écoute des critiques de ses étudiant-e-s et procède aux changements demandés ou nécessaires.*
- *La coordinatrice joue un rôle important en tant que personne de confiance dans le fonctionnement du MAS et est appréciée par tou-te-s (cf. Rapport d'évaluation externe, p. 21).*

En ce qui concerne les **faiblesses** de la filière de formation, le groupe d'experts note les aspects suivants:

- *Il manque une évaluation finale permettant de vérifier que les connaissances et les compétences du MAS soient acquises et intégrées.*
  - *L'assurance qualité reste souvent informelle ; des processus existent mais ne paraissent parfois pas suffisamment formalisés et systématisés et il manque un tableau de bord de suivi pour la gestion des indicateurs.*
  - *La filière est réactive, mais manque un peu de proactivité. Elle devrait effectuer un travail d'information auprès des institutions et des potentiel-le-s employeur-e-s de psychologues de la santé.*
  - *Les étudiant-e-s n'ont pas accès à la liste des lieux de stages/d'emploi potentiels.*
  - *Dans la configuration actuelle, la coordinatrice joue un rôle trop important et la filière ne semble proposer aucune solution formelle pour la remplacer en cas d'absence.*
  - *Bien que les objectifs principaux et d'apprentissage soient fidèles aux directives de la législation, ils font peu référence au contexte international (cf. Rapport d'évaluation externe, p. 22 ).*
5. Au vu de son analyse, la commission d'experts recommande l'accréditation de la filière de formation postgrade MAS Psychologie de la santé de l'Université de Fribourg avec la charge suivante:
- Charge 1            Instaurer une évaluation finale au MAS, afin de vérifier l'acquisition et l'intégration de toutes les connaissances requises (soit théoriques, pratiques et sociales) pour atteindre le but de la formation.
6. En outre, la commission d'experts formule onze recommandations pour le développement de la filière de formation :
- Recommandation 1    Orienter la mission spécifique à la filière vers une définition de la psychologie de la santé en accord avec ses axes principaux et préciser les liens du MAS avec d'autres organisations.
- Recommandation 2    Faire figurer le coût minimal et maximal de la formation de manière explicite sur les documents de présentation du MAS.
- Recommandation 3    Mettre la liste des institutions reconnues par la filière à la disposition des étudiant-e-s, afin de faciliter la recherche d'un stage et/ou d'une place de travail.
- Recommandation 4    Entretenir des liens étroits avec les alumni-ae de la filière, employeur-e-s pouvant, à terme, potentiellement fournir des places de stage ou de travail aux étudiant-e-s du MAS.
- Recommandation 5    Établir une liste des superviseur-se-s externes reconnu-e-s par la filière et la mettre à la disposition des étudiant-es, afin de faciliter leurs recherches et leur permettre de diversifier leurs supervisions.



- Recommandation 6 Désigner un-e remplaçant-e en cas d'absence de la coordinatrice.
- Recommandation 7 Continuer à développer la proactivité de la filière en termes de promotion et de communication, afin d'encourager le réseautage et d'inciter les institutions à engager des psychologues de la santé lorsque cela s'y prête.
- Recommandation 8 Définir des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) précis pour améliorer la systématisation des processus qualité.
- Recommandation 9 Informer toutes les parties prenantes de leur implication dans le système qualité.
- Recommandation 10 Partager davantage les résultats des processus qualité avec les parties prenantes concernées.
- Recommandation 11 Augmenter et formaliser la participation des formateur-riche-s aux processus d'assurance qualité.
7. Le 30 mars 2023, l'AAQ a déposé auprès de l'OFSP sa requête d'accréditation, ainsi que le rapport d'évaluation externe de la commission d'experts.

Sur la base des analyses et conclusions de la commission d'experts dans son rapport d'évaluation externe du 29 mars 2023, de son propre examen du rapport des experts et de la discussion de ce rapport au sein du comité pour les professions de la psychologie chargé de l'assurance qualité interne de l'AAQ, et en connaissance de la prise de position de l'Université de Fribourg du 24 mars 2023, l'AAQ appuie la requête d'accréditation de la commission d'experts avec une charge à exécuter dans un délai de 18 mois.

8. Lors de sa séance plénière du 5 juin 2023, ayant pris connaissance des documents essentiels relatifs à la procédure d'accréditation de l'Université de Fribourg, la PsyCo a discuté des requêtes du groupe d'experts et de l'AAQ, et formulé sa propre prise de position en la matière. Pour ce qui est de l'accréditation en tant que telle, la PsyCo recommande à l'unanimité de suivre la requête de la commission d'experts et de l'AAQ, et d'accréditer la filière de formation postgrade MAS en psychologie de la santé de l'Université de Fribourg avec des charges.

En outre, la PsyCo propose que les recommandations 2, 3, 5, 9, 10 et 11, formulées dans le rapport des experts, soient transformées en charges.

9. Sur la base de l'analyse détaillée du rapport d'évaluation externe, des recommandations et des requêtes des experts et de l'AAQ ainsi que de la prise de position de la PsyCo, le DFI arrive à la conclusion que la demande d'accréditation de l'Université de Fribourg pour sa filière de formation postgrade « Maîtrise de formation continue universitaire francophone en Psychologie de la santé » est à agréer avec des charges.

Le DFI adopte la charge 1 proposée par les experts en la reformulant comme ci-dessous, de sorte à ce que l'examen final comporte l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales requises par les trois CAS qui constituent la formation.

**Charge 1** cf. III. Décision, chiffre 2 : *L'évaluation finale du MAS comporte l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales requises par les trois CAS qui constituent la formation.*

Afin de satisfaire aux exigences des standards de qualité 2.1.2, 3.5 ainsi que 4.3.2 (cf. annexe 3, AccredO-LPsy) et comme requis par la PsyCo, le DFI transforme les recommandations 2, 3, 5 en charges (voir **charges 2, 3 et 4** sous III. Décision, chiffre 2).

Pour ce qui est des recommandations 9, 10 et 11, le DFI estime la formulation d'une charge unique nécessaire dans le but que les exigences du domaine 6 (cf. annexe 3, AccredO-LPsy) soient remplies :

**Charge 5** (cf. III. Décision, chiffre 2) : *Dans le cadre du système d'assurance qualité de la filière de formation postgrade, l'Université de Fribourg définit de manière transparente ce qui est évalué, quand et à quelle fréquence, quels instruments quantitatifs (questionnaires) ou qualitatifs (p.ex. à*



*travers des entretiens) sont utilisés, comment les résultats sont traités et documentés ainsi que comment des mesures sont déduites des résultats et mises en oeuvre. L'organisation responsable prouve que ces processus sont formalisés et systématiquement utilisés.*

Pour résumer, le DFI adopte cinq charges au total à exécuter dans un délai de deux ans.

10. L'Université de Fribourg dispose d'un délai de deux ans à partir de l'entrée en force de cette décision pour démontrer auprès du DFI, par écrit et au moyen des justificatifs correspondants, l'exécution de ces cinq charges. Le département vérifie l'exécution de ces charges. Si les charges exigées n'ont pas été exécutées intégralement, le DFI peut en fixer de nouvelles. Si les charges ne sont pas exécutées et que cela remet gravement en cause le respect des critères d'accréditation, le DFI peut, sur requête de l'organe d'accréditation, révoquer l'accréditation (cf. art. 18 LPsy).
11. Par courrier électronique du 29 août 2023, l'OFSP a soumis le projet de décision concernant cette demande d'accréditation à l'Université de Fribourg et lui a imparti un délai jusqu'au 19 septembre 2023 pour prendre position (droit d'être entendu selon les art. 29ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA<sup>4</sup>).
12. Dans son courrier électronique du 18 septembre 2023, l'Université de Fribourg indique accepter le projet de décision et répondre aux charges demandées dans le délai imparti.

---

<sup>4</sup> RS 172.021



### III. Décision

Vu les considérants ci-dessus et les art. 18 à 21 et 34 LPsy, le DFI

#### décide que:

1. La filière de formation postgrade « MAS en psychologie de la santé » de l'Université de Fribourg est accréditée.
2. Cette accréditation est assortie des charges suivantes :

Charge 1	L'évaluation finale du MAS comporte l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales requises par les trois CAS qui constituent la formation.
Charge 2	L'Université de Fribourg publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychologie de la santé.
Charge 3	L'Université de Fribourg assure que les étudiants sont soutenus dans leur recherche de place de stage et/ou de travail en mettant à leur disposition la liste des institutions reconnues par la filière de formation postgrade.
Charge 4	Afin de permettre un encadrement adéquat des personnes en formation au travers de la supervision, l'Université de Fribourg met à leur disposition la liste des superviseurs externes reconnus par la filière de formation postgrade.
Charge 5	Dans le cadre du système d'assurance qualité de la filière de formation postgrade, l'Université de Fribourg définit de manière transparente ce qui est évalué, quand et à quelle fréquence, quels instruments quantitatifs (questionnaires) ou qualitatifs (p.ex. à travers des entretiens) sont utilisés, comment les résultats sont traités et documentés ainsi que comment des mesures sont déduites des résultats et mises en oeuvre. L'organisation responsable prouve que ces processus sont formalisés et systématiquement utilisés.
3. Dans le délai de deux ans à compter de l'entrée en force de la décision, l'Université de Fribourg devra, par écrit et au moyen des justificatifs correspondants, prouver au DFI que ces charges ont été exécutées.
4. La durée de validité de l'accréditation est de sept ans au plus à partir de l'entrée en force de la décision, si l'exécution des charges précitées a pu être prouvée dans le délai fixé.
5. La filière de formation précitée figure dans la liste des filières accréditées publiée sur Internet.
6. Conformément à l'art. 21 LPsy et à l'art. 8 en relation avec l'annexe 1, ch. 4, OPsy, les émoluments fixés sont les suivants :

#### Calcul des émoluments :

Charges pour l'OFSP		
Domaine Professions de la psychologie	CHF	2'600.-
Charges forfaitaires pour l'AAQ (TVA incluse)	CHF	22'617.-
<b>Total des émoluments</b>	<b>CHF</b>	<b><u>25'217.-</u></b>



Département fédéral de l'intérieur

Alain Berset  
Président de la Confédération

*Copie*            - OFSP  
                      - PsyCo  
                      - AAQ

*Annexe*           - Lettre d'accompagnement DFI  
                      - Lettre d'accompagnement facturation



**Notification.**

Université de Fribourg  
Département de psychologie  
Unité de psychologie clinique et de la santé  
Rue P.-A. de Faucigny 2  
1700 Fribourg

**Indication des voies de recours :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les trente jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée ainsi que les documents présentés comme moyens de preuve doivent être joints au recours (art. 52, al. 1, de la loi fédérale sur la procédure administrative).

AAQ  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
CH-3001 Bern

[www.aaq.ch](http://www.aaq.ch)

